

**RAPPORT ANNUEL**  
**Sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de**  
**l'assainissement**

**2019**



Présenté conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des  
Collectivités Territoriales et au décret du 2 mai 2007



## Table des matières

1	Présentation du SMDEA.....	9
2	La Gouvernance du SMDEA.....	9
2.1	L'Assemblée Générale.....	9
2.2	Le Conseil d'Administration.....	10
2.3	La relation avec les usagers.....	11
3	Données générales.....	12
3.1	Présentation du territoire desservi.....	12
3.2	Mode de gestion du service.....	12
	EAU POTABLE.....	13
1	Caractérisation technique du service.....	15
1.1	Estimation de la population desservie (D101.1).....	15
1.2	Nombre d'abonnés.....	15
1.3	Eaux brutes.....	16
1.3.1	Prélèvement sur les ressources en eau.....	16
1.3.2	Achat d'eau brute.....	16
1.4	Eaux traitées.....	16
1.4.1	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2018.....	16
1.4.2	Production.....	16
1.4.3	Achats d'eaux traitées.....	17
1.4.4	Volumes vendus au cours de l'exercice.....	17
1.4.5	Autres volumes.....	17
1.4.6	Volume consommé autorisé.....	17
1.5	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	18
2	Tarifification de l'eau et recettes du service.....	18
2.1	Modalités de tarification.....	18
2.2	Facture d'eau type (D102.0).....	19
2.3	Recettes.....	19
3	Indicateurs de performance.....	20
3.1	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	20
3.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B).....	21
3.3	Indicateurs de performance du réseau.....	23
3.3.1	Rendement du réseau de distribution (P104.3).....	23
3.3.2	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	24
3.3.3	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	24
3.3.4	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2).....	25
3.4	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3).....	25
3.5	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1).....	26
3.6	Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1).....	26
3.7	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2).....	27
3.8	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0).....	27
3.9	Taux de réclamations (P155.1).....	28
4	Financement des investissements.....	29
4.1	État de la dette du service.....	29
4.2	Amortissements.....	29
5	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0).....	29
6	Tableau récapitulatif des indicateurs.....	30
7	Déclinaison à l'échelle des Unités Territoriales.....	31
7.1	Pays de Foix.....	31
7.1.1	Présentation du territoire desservi.....	31
7.1.2	Estimation de la population desservie (D101.1).....	31

7.1.3	Nombre d'abonnés .....	32
7.1.4	Eaux brutes .....	32
7.1.4.1	Prélèvement sur les ressources en eau.....	32
7.1.4.2	Achats d'eaux brutes .....	32
7.1.5	Eaux traitées .....	32
7.1.5.1	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2018 .....	32
7.1.5.2	Production .....	33
7.1.5.3	Achats d'eaux traitées .....	37
7.1.5.4	Volumes vendus au cours de l'exercice .....	37
7.1.5.5	Autres volumes.....	37
7.1.5.6	Volume consommé autorisé .....	37
7.1.6	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) .....	38
7.1.7	Indicateurs de performance .....	38
7.2	Arize Lèze Volvestre.....	39
7.2.1	Présentation du territoire desservi .....	39
7.2.2	Estimation de la population desservie (D101.1).....	40
7.2.3	Nombre d'abonnés .....	40
7.2.4	Eaux brutes .....	40
7.2.4.1	Prélèvement sur les ressources en eau.....	40
7.2.4.2	Achats d'eaux brutes .....	41
7.2.5	Eaux traitées .....	41
7.2.5.1	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2018 .....	41
7.2.5.2	Production .....	42
7.2.5.3	Achats d'eaux traitées .....	43
7.2.5.4	Volumes vendus au cours de l'exercice .....	43
7.2.5.5	Autres volumes.....	43
7.2.5.6	Volume consommé autorisé .....	43
7.2.6	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) .....	44
7.2.7	Indicateurs de performance .....	44
7.3	Haute Ariège.....	45
7.3.1	Présentation du territoire desservi .....	45
7.3.2	Estimation de la population desservie (D101.1).....	45
7.3.3	Nombre d'abonnés .....	46
7.3.4	Eaux brutes .....	46
7.3.4.1	Prélèvement sur les ressources en eau.....	46
7.3.4.2	Achats d'eaux brutes .....	46
7.3.5	Eaux traitées .....	46
7.3.5.1	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2018 .....	46
7.3.5.2	Production .....	47
7.3.5.3	Achats d'eaux traitées .....	52
7.3.5.4	Volumes vendus au cours de l'exercice .....	52
7.3.5.5	Autres volumes.....	52
7.3.5.6	Volume consommé autorisé .....	52
7.3.6	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) .....	52
7.3.7	Indicateurs de performance .....	53
7.4	Couserans .....	55
7.4.1	Présentation du territoire desservi .....	55
7.4.2	Estimation de la population desservie (D101.1).....	55
7.4.3	Nombre d'abonnés .....	55
7.4.4	Eaux brutes .....	56
7.4.4.1	Prélèvement sur les ressources en eau.....	56
7.4.4.2	Achats d'eaux brutes .....	56
7.4.5	Eaux traitées .....	56
7.4.5.1	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2018 .....	56
7.4.5.2	Production .....	57
7.4.5.3	Achats d'eaux traitées .....	61
7.4.5.4	Volumes vendus au cours de l'exercice .....	62
7.4.5.5	Autres volumes.....	62
7.4.5.6	Volume consommé autorisé .....	62
7.4.6	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) .....	62

7.4.7	Indicateurs de performance .....	63
7.5	Basse Ariège.....	65
7.5.1	Présentation du territoire desservi .....	65
7.5.2	Estimation de la population desservie (D101.1).....	65
7.5.3	Nombre d'abonnés .....	66
7.5.4	Eaux brutes .....	66
7.5.4.1	Prélèvement sur les ressources en eau.....	66
7.5.4.2	Achats d'eaux brutes .....	66
7.5.5	Eaux traitées .....	66
7.5.5.1	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2018 .....	66
7.5.5.2	Production .....	67
7.5.5.3	Achats d'eaux traitées .....	67
7.5.5.4	Volumes vendus au cours de l'exercice .....	68
7.5.5.5	Autres volumes.....	68
7.5.5.6	Volume consommé autorisé .....	68
7.5.6	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) .....	68
7.5.7	Indicateurs de performance .....	69
7.6	Pays Cathare – Quérigut.....	71
7.6.1	Présentation du territoire desservi .....	71
7.6.2	Estimation de la population desservie (D101.1).....	71
7.6.3	Nombre d'abonnés .....	71
7.6.4	Eaux brutes .....	72
7.6.4.1	Prélèvement sur les ressources en eau.....	72
7.6.4.2	Achats d'eaux brutes .....	72
7.6.5	Eaux traitées .....	72
7.6.5.1	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2018 .....	72
7.6.5.2	Production .....	73
7.6.5.3	Achats d'eaux traitées .....	75
7.6.5.4	Volumes vendus au cours de l'exercice .....	75
7.6.5.5	Autres volumes.....	75
7.6.5.6	Volume consommé autorisé .....	76
7.6.6	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) .....	76
7.6.7	Indicateurs de performance .....	76
	ASSAINISSEMENT COLLECTIF.....	59
1	Caractérisation technique du service .....	79
1.1	Mode de gestion du service .....	79
1.2	Estimation de la population desservie (D201.1).....	79
1.3	Nombre d'abonnés.....	79
1.4	Volumes facturés .....	80
1.5	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0).....	80
1.6	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) et/ou transfert .....	80
1.7	Ouvrages d'épuration des eaux usées .....	80
1.8	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0).....	80
1.8.1	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration .....	80
1.8.2	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration .....	80
2	Tarification de l'assainissement et recettes du service .....	81
2.1	Modalités de tarification.....	81
2.2	Facture d'eau type (D102.0).....	82
2.3	Recettes .....	83
3	Indicateurs de performance.....	83
3.1	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1).....	83
3.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B).....	83
3.3	Conformité de la collecte des effluents (P203.3) .....	85
3.4	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3) .....	85
3.5	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3).....	85
3.6	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3) .....	85
3.7	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1).....	86
3.8	Points noirs du réseau de collecte (P252.2).....	86
3.9	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2).....	86

3.10	Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3).....	87
3.11	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3) .....	88
3.12	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2) .....	88
3.13	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0).....	89
3.14	Taux de réclamations (P258.1).....	89
4	Financement des investissements .....	90
4.1	État de la dette du service.....	90
4.2	Amortissements .....	90
5	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0) .....	90
6	Tableau récapitulatif des indicateurs .....	91
7	Déclinaison à l'échelle des Unités Territoriales .....	93
7.1	Pays de Foix .....	93
7.1.1	Présentation du territoire desservi .....	93
7.1.2	Estimation de la population desservie (D201.0).....	93
7.1.3	Nombre d'abonnés .....	94
7.1.4	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0) .....	94
7.1.5	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) .....	94
7.1.6	Ouvrages d'épuration des eaux usées .....	94
7.1.7	Indicateurs de performance .....	95
7.2	Arize Lèze Volvestre.....	97
7.2.1	Présentation du territoire desservi .....	97
7.2.2	Estimation de la population desservie (D201.0).....	98
7.2.3	Nombre d'abonnés .....	98
7.2.4	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0) .....	98
7.2.5	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) .....	98
7.2.6	Ouvrages d'épuration des eaux usées .....	98
7.2.7	Indicateurs de performance .....	99
7.3	Haute Ariège.....	101
7.3.1	Présentation du territoire desservi .....	101
7.3.2	Estimation de la population desservie (D201.0).....	101
7.3.3	Nombre d'abonnés .....	102
7.3.4	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0) .....	102
7.3.5	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) .....	102
7.3.6	Ouvrages d'épuration des eaux usées .....	102
7.3.7	Indicateurs de performance .....	103
7.4	Couserans .....	105
7.4.1	Présentation du territoire desservi .....	105
7.4.2	Estimation de la population desservie (D201.0).....	106
7.4.3	Nombre d'abonnés .....	106
7.4.4	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0) .....	106
7.4.5	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) .....	106
7.4.6	Ouvrages d'épuration des eaux usées .....	106
7.4.7	Indicateurs de performance .....	107
7.5	Basse Ariège.....	109
7.5.1	Présentation du territoire desservi .....	109
7.5.2	Estimation de la population desservie (D201.0).....	110
7.5.3	Nombre d'abonnés .....	110
7.5.4	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0) .....	110
7.5.5	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) .....	110
7.5.6	Ouvrages d'épuration des eaux usées .....	110
7.5.7	Indicateurs de performance .....	111
7.6	Pays Cathare – Quérigut.....	113
7.6.1	Présentation du territoire desservi .....	113
7.6.2	Estimation de la population desservie (D201.0).....	114
7.6.3	Nombre d'abonnés .....	114
7.6.4	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0) .....	114
7.6.5	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) .....	114
7.6.6	Ouvrages d'épuration des eaux usées .....	114
7.6.7	Indicateurs de performance .....	115

	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF .....	91
1	Caractérisation technique du service .....	119
1.1	Mode de gestion du service .....	119
1.2	Estimation de la population desservie (D301.0).....	119
1.3	Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0) .....	119
2	Tarification de l'assainissement et recettes du service .....	119
2.1	Modalités de tarification.....	119
2.2	Recettes .....	120
3	Indicateurs de performance.....	120
3.1	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3).....	120



## 1 Présentation du SMDEA

Créé en 2005, le Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement « SMDEA » est un organisme public qui regroupe 297 communes sur les départements de l'Ariège (269), la Haute Garonne (27) et l'Aude (1).

Le SMDEA intervient dans les domaines essentiels de la vie de tous ses usagers : la production, la distribution et l'exploitation de l'eau potable, la collecte et le traitement des eaux usées (assainissement collectif et non collectif).

**Le SMDEA se définit comme un syndicat mixte, à la carte et public :**

- **Syndicat mixte**, car il regroupe des collectivités territoriales de plusieurs niveaux (Communes, Communautés de Communes, Conseil Départemental de l'Ariège, Syndicats de Communes).
- **Syndicat à la carte**, dans la mesure où chacun de ses membres peut adhérer à tout ou partie de ses compétences.
- **Syndicat Public** : bien qu'il gère des services à caractère industriels et commerciaux, le SMDEA n'a pas vocation à faire des profits. La notion de **service public** est essentielle puisqu'elle privilégie l'intérêt général face aux intérêts particuliers, avec la durabilité comme valeur ajoutée.

**Les actions du SMDEA répondent aux besoins des générations présentes, sans compromettre l'avenir des générations futures**

Le patrimoine du SMDEA représente plus de 5000 km de réseaux et pas moins de 578 captages d'eau en montagne, 7 grosses usines de production d'eau et 143 stations d'épuration

Ce sont **226 agents qui s'engagent et agissent au quotidien** pour exploiter, entretenir et construire ce patrimoine, apporter un service aux collectivités adhérentes

La répartition des agents techniques en 6 unités territoriales d'exploitation autour du siège administratif à Saint Paul de Jarrat, permet de garantir une relation de proximité avec les usagers et une réactivité pour assurer le service, 24h/24 et 7j/7.

## 2 La Gouvernance du SMDEA

### 2.1 L'Assemblée Générale



L'assemblée générale, régulièrement constituée, représente l'universalité des adhérents du syndicat.

L'assemblée générale comprend des délégués du Conseil Départemental de l'Ariège (22) et des délégués des communes et syndicats (400).

Chaque commune est représentée de la façon suivante :

Nombre d'habitants de la commune	Nombre de délégués	de	Nombre de voix
0 à 499	1		1 voix
500 à 1 499	2		4 voix
1 500 à 3 499	3		6 voix
3 500 à 5 000	4		12 voix
Supérieur à 5 000	5		15 voix

## Son fonctionnement

⇒ L'Assemblée Générale se réunit **quatre fois** dans l'année

⇒ Ses compétences

- décisions budgétaires : budgets et décisions modificatives
- création de postes
- admissions de nouvelles collectivités
- modifications des statuts

### 2.2 Le Conseil d'Administration



Composé de 28 membres, dont 23 sont élus par les 400 délégués des collectivités adhérentes, et 5 désignés par le Conseil Départemental de l'Ariège.

- Présidente : Christine TEQUI
- 9 Vice-Présidents avec des délégations :

Relation avec les institutions et coopération	René MASSAT
Administration générale et évolutions statutaires	Louis MARETTE
Elaboration et suivi du Plan Pluriannuel d'Investissements	Jean Claude SERRES
Développement Durable et économies d'énergie	Alain MAYODON
Relation avec les usagers, leurs représentants, et politique sociale	Jean Claude COMBRES
Gestion des ressources humaines, politique sociale du SMDEA et recrutements	Jean Pierre BOIX
Prospective financière et politique tarifaire	Jacques ESCANDE
Gestion intégrée de l'eau et nouvelles compétences	Marc SANCHEZ
Communication	Elisabeth CLAIN

- 18 membres

**Election au scrutin de liste** à un tour avec une répartition des sièges pour les délégués des collectivités (représentation de l'ensemble des territoires)

## Son fonctionnement

- ⇒ **Une réunion mensuelle**
- ⇒ Un règlement intérieur adopté par ses membres
- ⇒ Ses compétences : toutes les affaires syndicales, en particulier l'organisation des services, validation de l'ordre du jour des assemblées générales
- ⇒ Le Président : organe exécutif du syndicat, avec délégation aux vice-présidents

## 2.3 La relation avec les usagers



La Commission Consultative des Services Publics Locaux (**CCSPL**) est une instance consultative mise en place par le SMDEA et ayant pour vocation d'associer les usagers à la gestion des services. La mise en place de cette commission est encadrée par la loi ATR du 6 février 1992 et la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité.

Cette commission est composée des associations représentatives suivantes :

UFC Que Choisir,  
ADEIC 09,  
AFOC09,  
INDECOSA CGT,  
UDAF,  
CLCV,  
PCAD09.

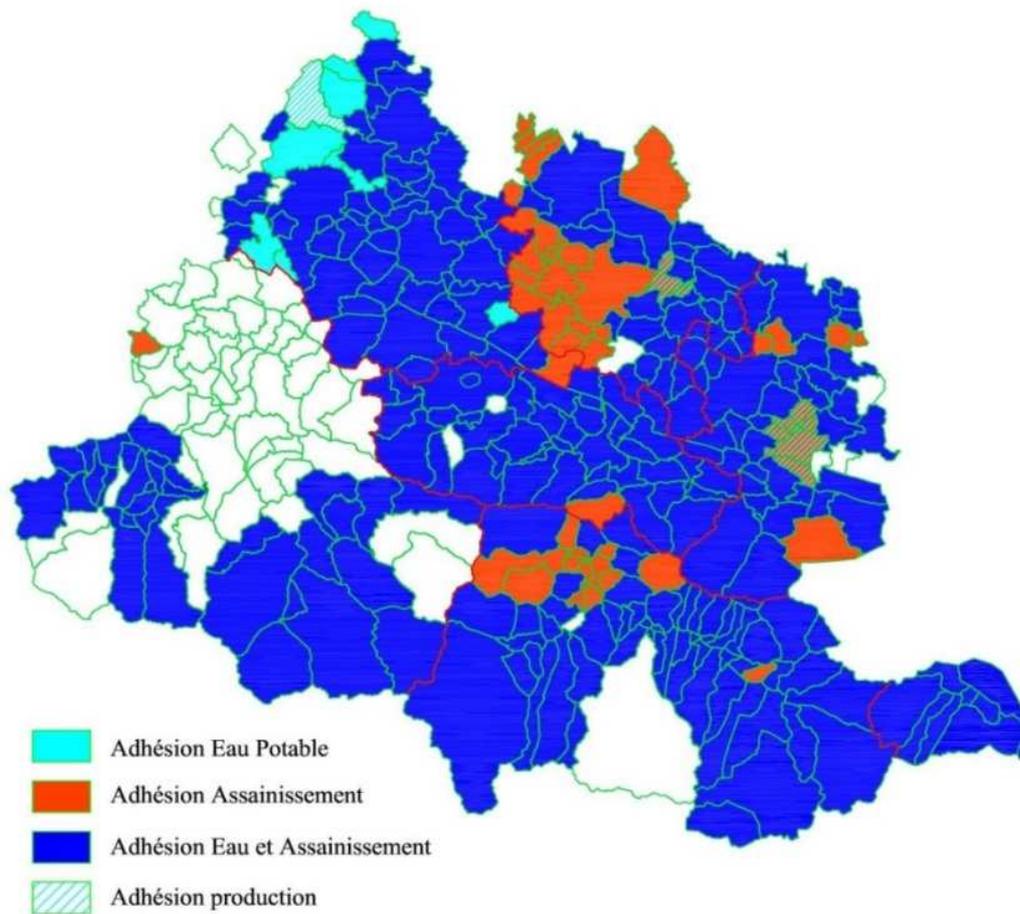
### **Son fonctionnement**

En l'absence de Délégation de Service Public au SMDEA, la CCSPL est convoquée uniquement :

- ⇒ Lors de la présentation annuelle du rapport public sur la Qualité des Services (RPQS),
- ⇒ Lors de chaque révision des tarifs des services de l'eau et de l'assainissement.

### 3 Données générales

#### 3.1 Présentation du territoire desservi



#### 3.2 Mode de gestion du service

Le service est exploité en Régie par Régie à autonomie financière

---

*EAU POTABLE*

---





## 1 Caractérisation technique du service

### 1.1 Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert **136 736** habitants au 31/12/2019.

### 1.2 Nombre d'abonnés



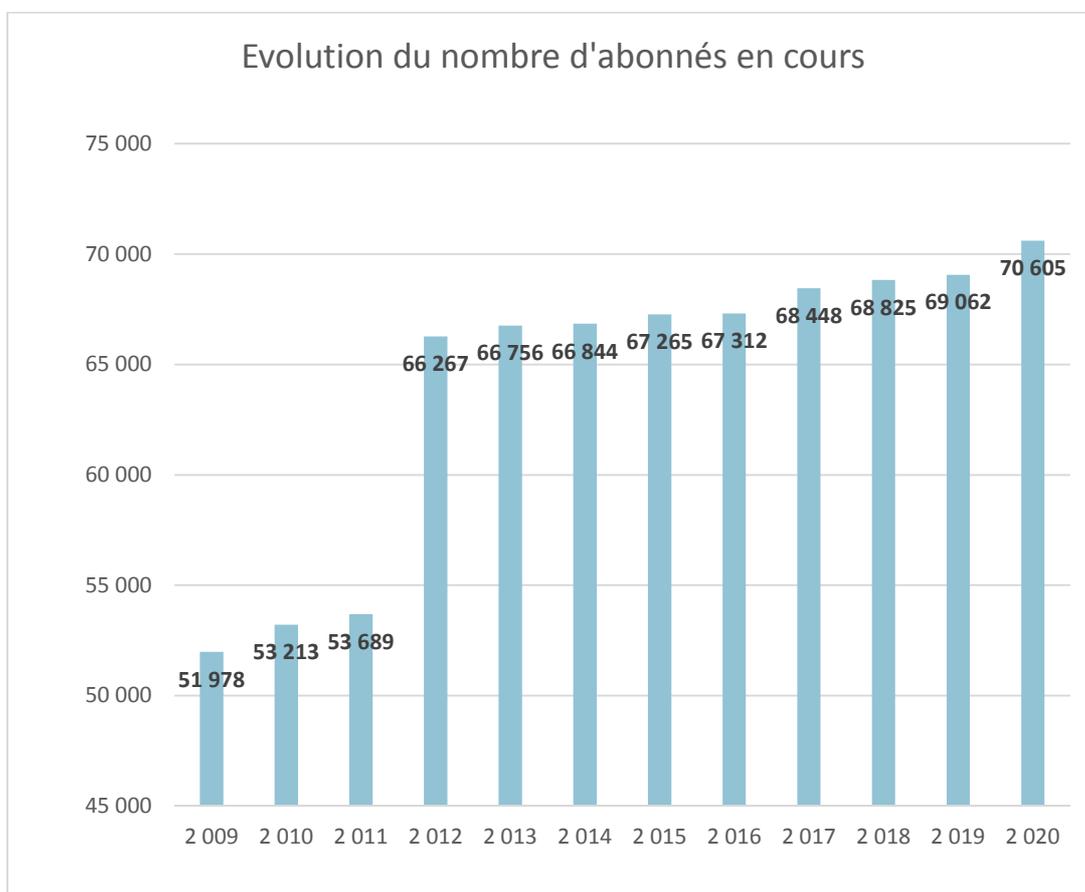
Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert **69 062** abonnés au 31/12/2019.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 15,96 abonnés/km au 31/12/2019 (15,93 abonnés/km au 31/12/2018).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,98 habitants/abonné au 31/12/2019 (2,15 habitants/abonné au 31/12/2018).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 107,21 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2019 (86,12 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2018).



### 1.3 Eaux brutes



#### 1.3.1 Prélèvement sur les ressources en eau

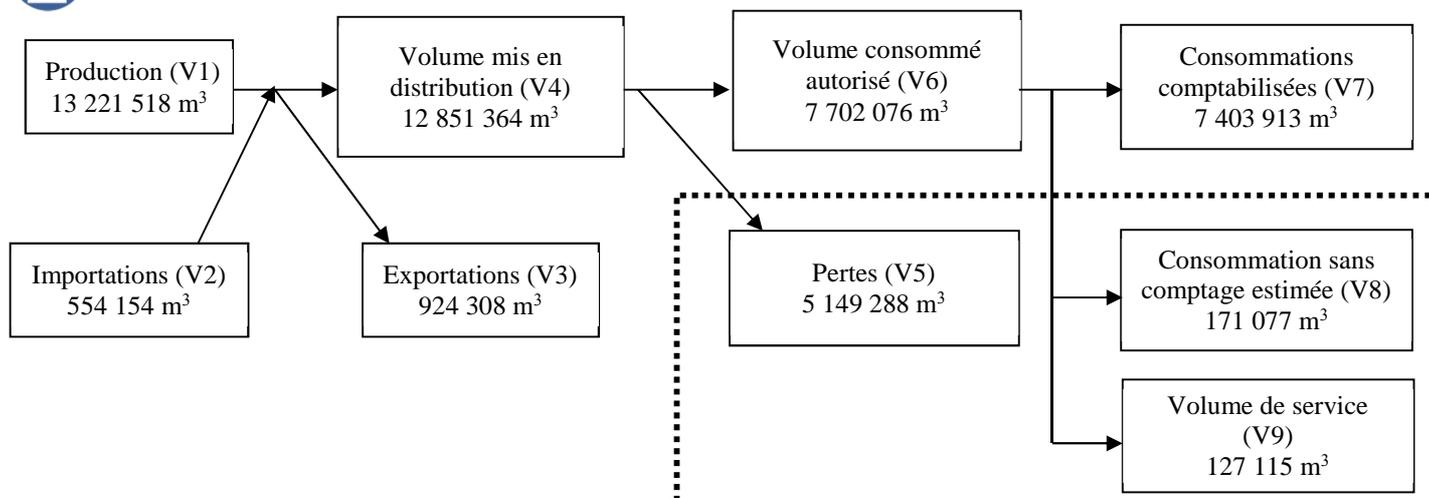
Le service public d'eau potable prélève 13 604 805 m<sup>3</sup> pour l'exercice 2019 (13 521 299 en 2018).

#### 1.3.2 Achat d'eau brute

Le service n'achète pas des eaux brutes qu'il traite lui-même.

### 1.4 Eaux traitées

#### 1.4.1 Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2019



#### 1.4.2 Production



Le SMDEA exploite 11 stations de traitement, 110 traitements Ultra-Violet et 39 chloration au Cl<sub>2</sub> gazeux.

Nom de la station de traitement	Type de traitement
La Tour du Crieu	Décantation, coagulation, ozonation, filtration sur CAG, remise à l'équilibre calco-carbonique, UV et chloration
Saverdun	Décantation, coagulation, filtration et chloration
Carbonne	Décantation, coagulation floculation, ozonation, filtration sur CAG et chloration au Cl <sub>2</sub> gazeux
Le Mas d'Azil	Décantation, coagulation floculation, ozonation, UV et chloration au Cl <sub>2</sub> gazeux
Foix Prat d'Albis	
Foix Vignoble	Ultra-Filtration + Cl <sub>2</sub> gazeux
Serres sur Arget	coagulation floculation + Filtration + UV + Cl <sub>2</sub> gazeux
Soulan	Filtration + remise à l'équilibre calco-carbonique + Cl <sub>2</sub> gazeux
Bélesta	Micro filtration + Cl <sub>2</sub> gazeux
Montferrier	Filtration + Cl <sub>2</sub> gazeux
Mérens les Vals	Ultra-Filtration

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2018 en m <sup>3</sup>	Volume produit durant l'exercice 2019 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2019
<b>Total du volume produit (V1)</b>	<b>13 178 180</b>	<b>13 221 519</b>	<b>3,3%</b>	<b>63,58%</b>

#### 1.4.3 Achats d'eaux traitées



Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2018 en m <sup>3</sup>	Volume acheté durant l'exercice 2019 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2019
<b>Total d'eaux traitées achetées (V2)</b>	<b>519 803</b>	<b>554 154</b>	<b>6,6%</b>	<b>79,00%</b>

#### 1.4.4 Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2018 en m <sup>3</sup>	Volumes vendus durant l'exercice 2019 en m <sup>3</sup>	Variation en %
<b>Total vendu aux abonnés (V7)</b>	<b>5 360 285</b>	<b>6 041 611</b>	<b>12,7%</b>
<b>Total vendu à d'autres services (V3)</b>	<b>773 261</b>	<b>924 308</b>	<b>19,5%</b>

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

#### 1.4.5 Autres volumes



	Exercice 2018 en m <sup>3</sup> /an	Exercice 2019 en m <sup>3</sup> /an	Variation en %
<b>Volume consommation sans comptage (V8)</b>	<b>394 087</b>	<b>171 077</b>	<b>-56,6%</b>
<b>Volume de service (V9)</b>	<b>1 700 845</b>	<b>127 115</b>	<b>-92,5%</b>

#### 1.4.6 Volume consommé autorisé



	Exercice 2018 en m <sup>3</sup> /an	Exercice 2019 en m <sup>3</sup> /an	Variation en %
<b>Volume consommé autorisé (V6)</b>	<b>7 455 217</b>	<b>7 702 076</b>	<b>3,3%</b>

## 1.5 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 4 328 kilomètres au 31/12/2019 (4 320 au 31/12/2018).

## 2 Tarification de l'eau et recettes du service

### 2.1 Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

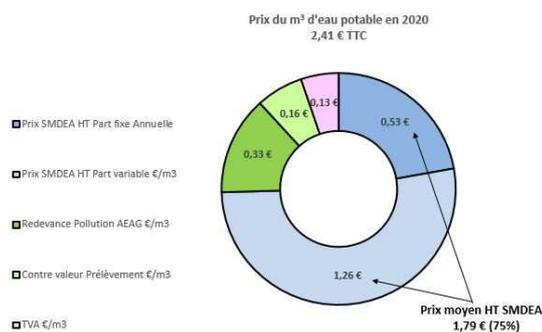
Les tarifs applicables aux 01/01/2018 et 01/01/2019 sont les suivants :

Tarifs		Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	64 €	64 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )			
	Prix au m <sup>3</sup>	1,24 €/m <sup>3</sup>	1,26 €/m <sup>3</sup>
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA <sup>(2)</sup>	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,157 €/m <sup>3</sup>	0,157 €/m <sup>3</sup>
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,33 €/m <sup>3</sup>	0,33 €/m <sup>3</sup>

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

Délibération du 12/12/2018 effective à compter du 01/01/2020 fixant les tarifs du service d'eau potable

Délibération du 12/12/2018 effective à compter du 01/01/2020 fixant les frais d'accès au service



## 2.2 Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2019 et au 01/01/2020 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2019 en €	Au 01/01/2020 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	64,00	64,00	0%
Part proportionnelle	148,80	151,20	1,6%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	212,80	215,20	1,1%
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	18,84	18,84	0%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	39,60	39,60	0%
TVA	14,92	15,05	0,9%
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	73,36	73,49	0,2%
<b>Total</b>	<b>286,16</b>	<b>288,69</b>	<b>0,9%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>2,38</b>	<b>2,41</b>	<b>1,3%</b>

**ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.**

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence annuelle.

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle : sur la base d'une relève réelle et d'une relève estimée.

Les volumes facturés au titre de l'année 2019 sont de 6 041 611 m<sup>3</sup>/an.

## 2.3 Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2018 en €	Exercice 2019 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	11 793 907,95 €	12 092 069,26 €	2,53%
Recettes redevance prélèvement	969 085,50 €	954 346,41 €	-1,52%
Recettes redevance pollution	1 845 349,93 €	1 818 325,86 €	-1,46%
Recette de vente d'eau en gros	729 790,17 €	1 074 770,85 €	47,27%
Total recettes de vente d'eau	15 338 133,55 €	15 939 512,38 €	3,92%
Recettes liées aux travaux	653 315,71 €	562 680,64 €	-13,87%
Autres recettes	1 648 597,49 €	2 028 364,32 €	23,04%
Total autres recettes	2 301 913,20 €	2 591 044,96 €	12,56%
Total des recettes	17 640 046,75 €	18 530 557,34 €	5,05%

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2019 : 15 939 512,38 € (15 338 133,55 € au 31/12/2018).

### 3 Indicateurs de performance

#### 3.1 Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

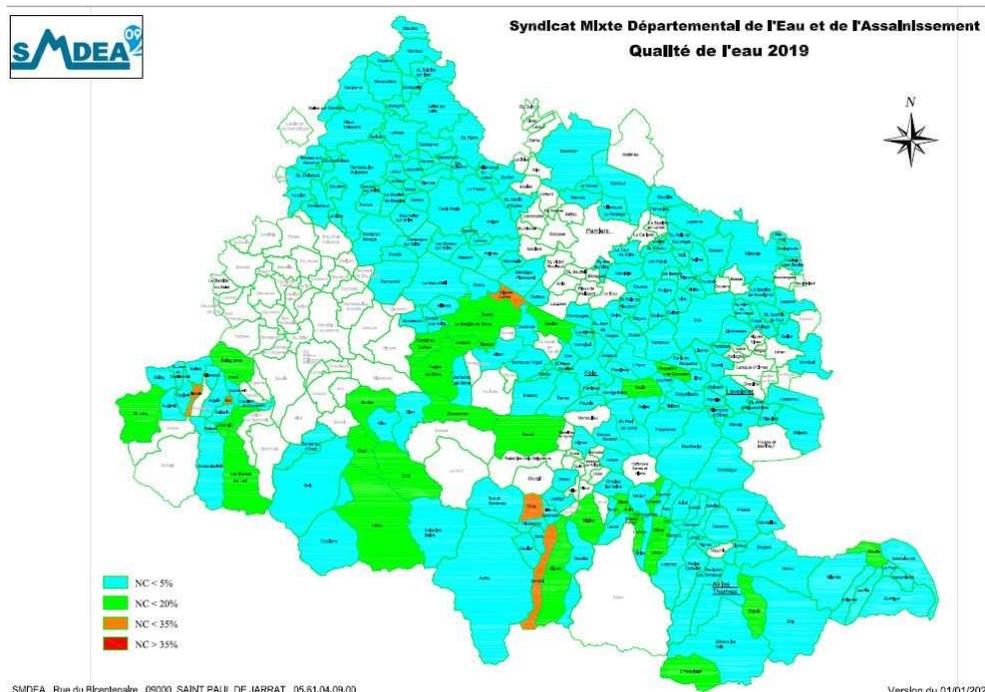
Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2018	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2018	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2019	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2019
Microbiologie	2 351	230	2 218	201
Paramètres physico-chimiques	2 401	63	2 253	31

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m<sup>3</sup>/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2018	Taux de conformité exercice 2019
Microbiologie (P101.1)	90,2%	90,94%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	97,4%	98,62%



### 3.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

#### **La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.**

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

· Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

· Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX</b>			
(15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX</b>			
(30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions <sup>(1)</sup>	Oui	13
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		84%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions <sup>(2)</sup>	73%	12
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX</b>			
(75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, Pl,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
<b>TOTAL (indicateur P103.2B)</b>	<b>120</b>	-	<b>90</b>

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

### 3.3 Indicateurs de performance du réseau



#### 3.3.1 Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

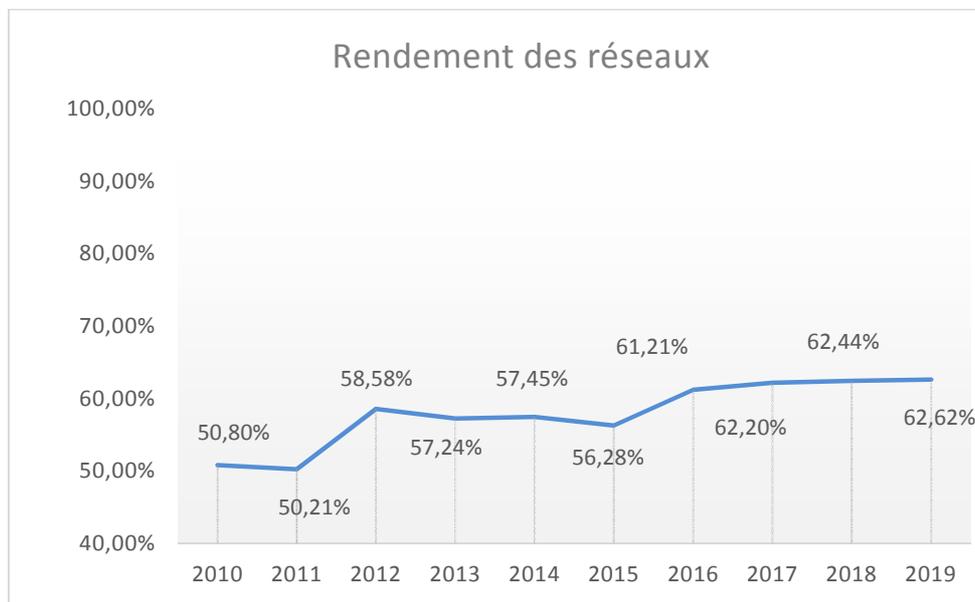
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2018	Exercice 2019
Rendement du réseau	62,4 %	62,62 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m <sup>3</sup> / jour / km]	5,42	5,46
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	42,5 %	47,0 %



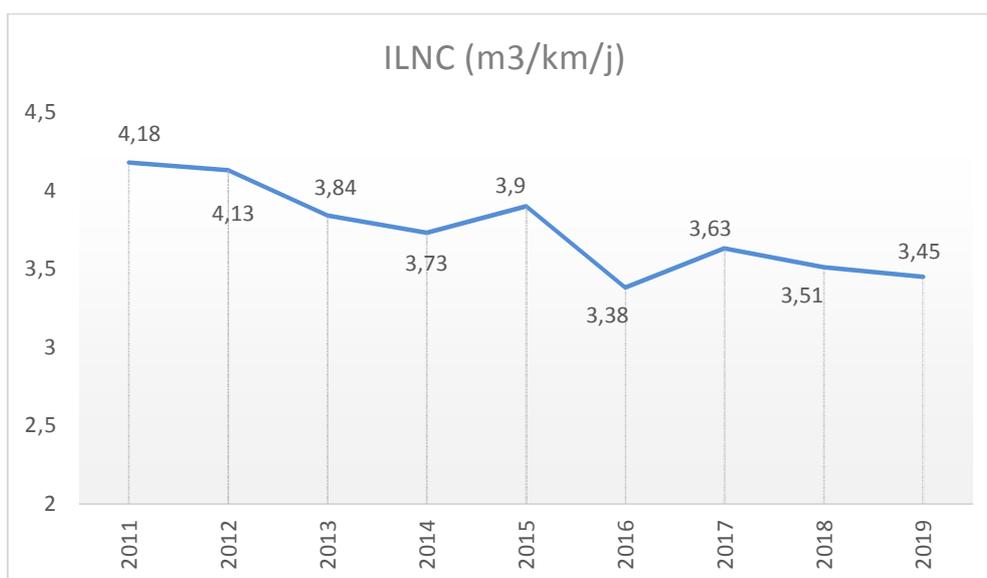
### 3.3.2 Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - (V_7 + V_9)}{365 * \text{linéaire du réseau en km}}$$

Pour l'année 2018, l'indice linéaire des volumes non comptés est de **3,45** m<sup>3</sup>/j/km (3,51 en 2018).



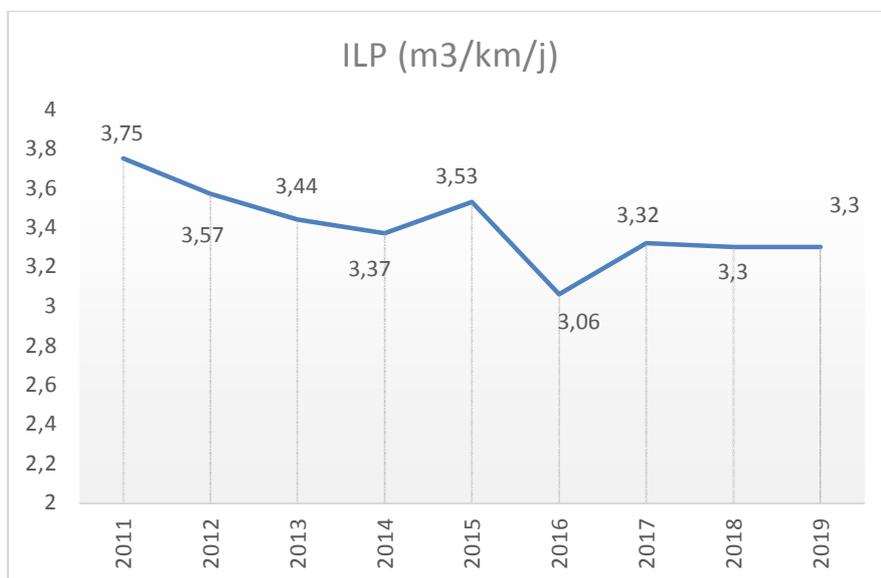
### 3.3.3 Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2019, l'indice linéaire des pertes est de **3,3** m<sup>3</sup>/j/km (3,30 en 2018).



### 3.3.4 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2015	2016	2017	2018	2019
Linéaire renouvelé en km	13,98	13,75	20,89	18,37	7,90
Taux de renouvellement annuel en %	0,33	0,32	0,49	0,43	0,18

Au cours des 5 dernières années, 79,63 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2019, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de **0,35%** (0,37 en 2018).

### 3.4 Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture

60% Arrêté préfectoral

80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)

100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2019, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 64,04% (64,6% en 2018).

## Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

### 3.5 Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)



Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{taux d'occurrence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nombre d'interruptions de service non programmées}}{\text{nombre d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2019, 405 interruption(s) de service non programmées ont été dénombrées, soit un taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée de 6,13 pour 1 000 abonnés (13,02 en 2018).

### 3.6 Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)



Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de 2 jours ouvrés après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (pré-existant ou neuf).

$$\text{taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai}}{\text{nombre total d'ouvertures de branchements}} * 100$$

Pour l'année 2019, le taux de respect de ce délai est de 100% (100% en 2018).

### 3.7 Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)



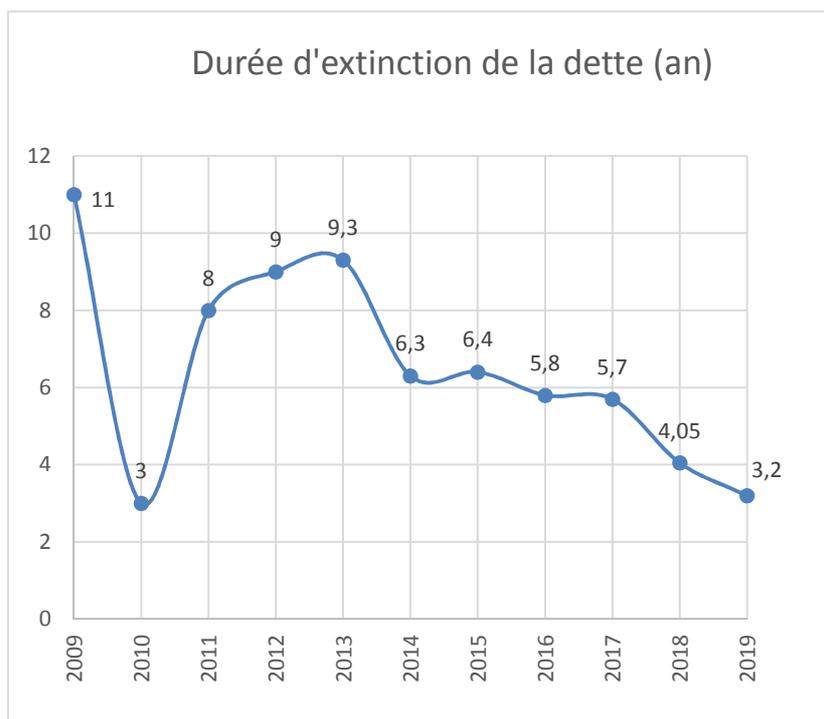
La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2018	Exercice 2019
Encours de la dette en €	16 195 863	14 976 309
Epargne brute annuelle en €	3 999 700	4 677 860
Durée d'extinction de la dette en années	4,05	3,20

Source : *Compte administratif*

Pour l'année 2019, la durée d'extinction de la dette est de **3,20** ans (4,05 en 2018).



### 3.8 Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)

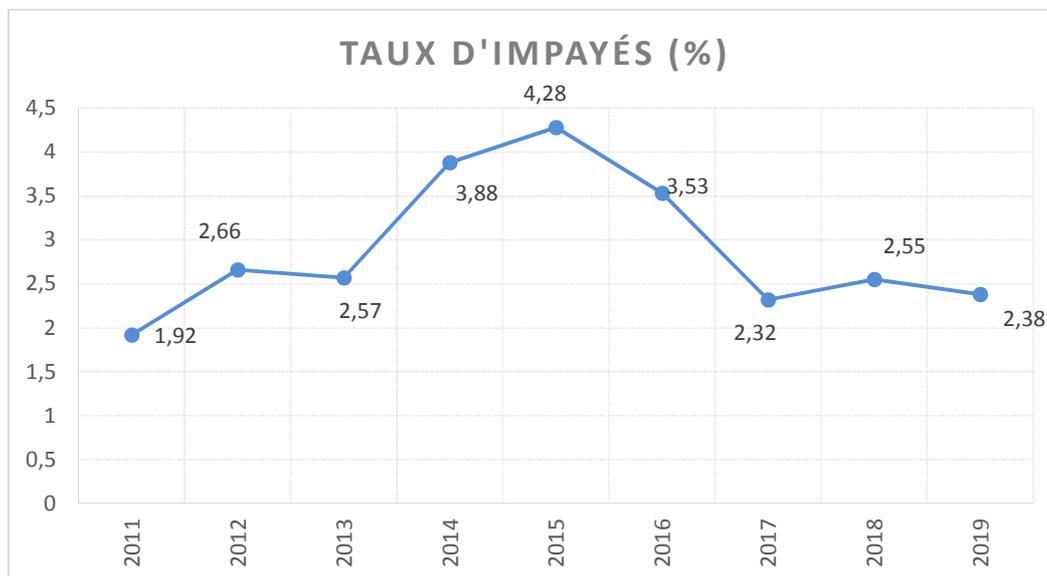


Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2019 est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

Pour l'année 2019, le taux d'impayés en % sur les factures d'eau de l'année 2018 est de 2,38% (2,55 en 2018).



### 3.9 Taux de réclamations (P155.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

- Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues  Oui  Non
- Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : 0
- Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 439

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2019, le taux de réclamations est de 6,64 pour 1000 abonnés (7,21 en 2018).

## 4 Financement des investissements

### 4.1 État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2018 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2018	Exercice 2019
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		16 195 863	14 976 309
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	776 948	751 467
	en intérêts	557 699	505 185

Source : *Compte administratif*

### 4.2 Amortissements



Pour l'année 2019, la dotation aux amortissements a été de 2 843 334 € (2 935 651 € en 2018).

## 5 Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,

les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

Pour l'année 2019, 163 913,09 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,027 €/m<sup>3</sup> pour l'année 2019 (0,002 €/m<sup>3</sup> en 2018).

## 6 Tableau récapitulatif des indicateurs

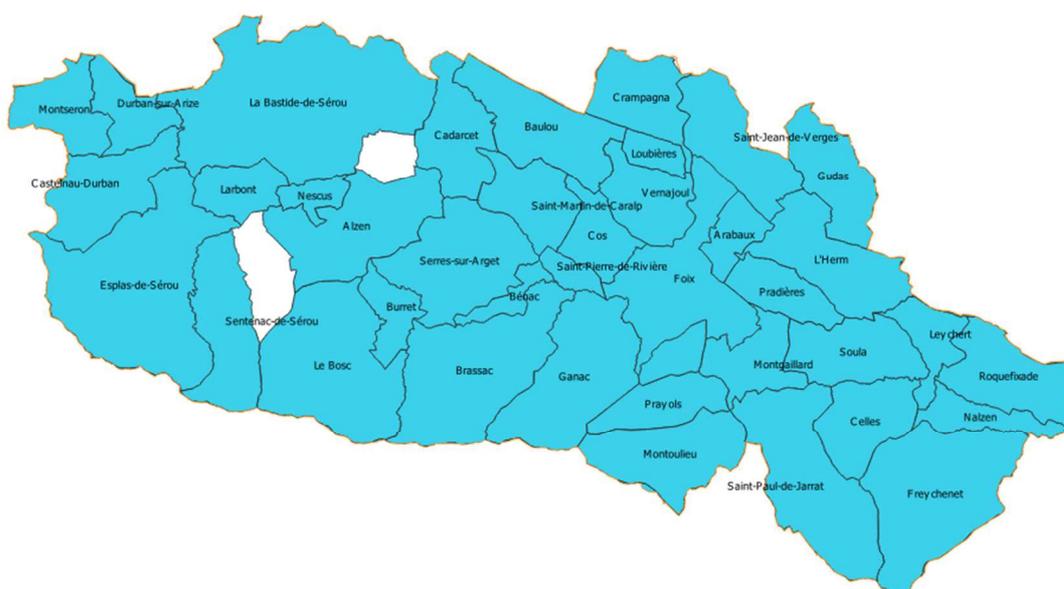
		Exercice 2018	Exercice 2019
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	148 265	136 736
D102.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> [€/m <sup>3</sup> ]	2,38	2,41
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service [jours ouvrables]	4	4
	<b>Indicateurs de performance</b>		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	90,2%	90,94%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	97,4%	98,62%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	90	90
P104.3	Rendement du réseau de distribution	62,4%	62,62%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m <sup>3</sup> /km/jour]	3,51	3,45
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m <sup>3</sup> /km/jour]	3,3	3,3
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,37%	0,35%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	64,60%	64,20%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]	0,002	0,027
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	13,02	6,13
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100%	100%
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	4,05	3,20
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	2,55%	2,38%
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	7,21	6,64

## 7 Déclinaison à l'échelle des Unités Territoriales

Les communes adhérentes pour la compétence EAU POTABLE (production et distribution) sont représentées en bleu sur les cartes suivantes découpées par unités territoriales. Celles uniquement adhérentes pour la production sont représentées en hachuré bleu.



### 7.1 Pays de Foix



#### 7.1.1 Présentation du territoire desservi

Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Alzen, Arabaux, Baulou, Brassac, Bégac, Burret, Cadarcet, Castelnau-Durban, Celles, Cos, Crampagna, Durban-sur-Arize, Esplas-de-Sérou, Ferrières-sur-Ariège, Foix, Freychenet, Ganac, Gudas, L' Herm, La Bastide-de-Sérou, Larbont, Le Bosc, Leychert, Loubières, Montgaillard, Montoulieu, Montseron, Nalzen, Nescus, Pradières, Prayols, Roquefixade, Saint-Jean-de-Verges, Saint Martin de Caralp, Saint-Paul-de-Jarrat, Saint-Pierre-de-Rivière, Sentenac-de-Sérou, Serres-sur-Arget, Soula, Suzan, Vernajoul

#### 7.1.2 Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert **27 547** habitants au 31/12/2019 (29 435 au 31/12/2018).

### 7.1.3 Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert **13 397** abonnés au 31/12/2019 (13 849 au 31/12/2018).

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 19,33 abonnés/km au 31/12/2019 (19,44 abonnés/km au 31/12/2018).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,06 habitants/abonné au 31/12/2019 (2,13 habitants/abonné au 31/12/2018).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 110,47 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2019. (92,31 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2018).

### 7.1.4 Eaux brutes



#### 7.1.4.1 Prélèvement sur les ressources en eau

Le service public d'eau potable prélève **2 377 605** m<sup>3</sup> pour l'exercice 2019 (2 221 358 pour l'exercice 2018).

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : **100%**.

#### 7.1.4.2 Achats d'eaux brutes

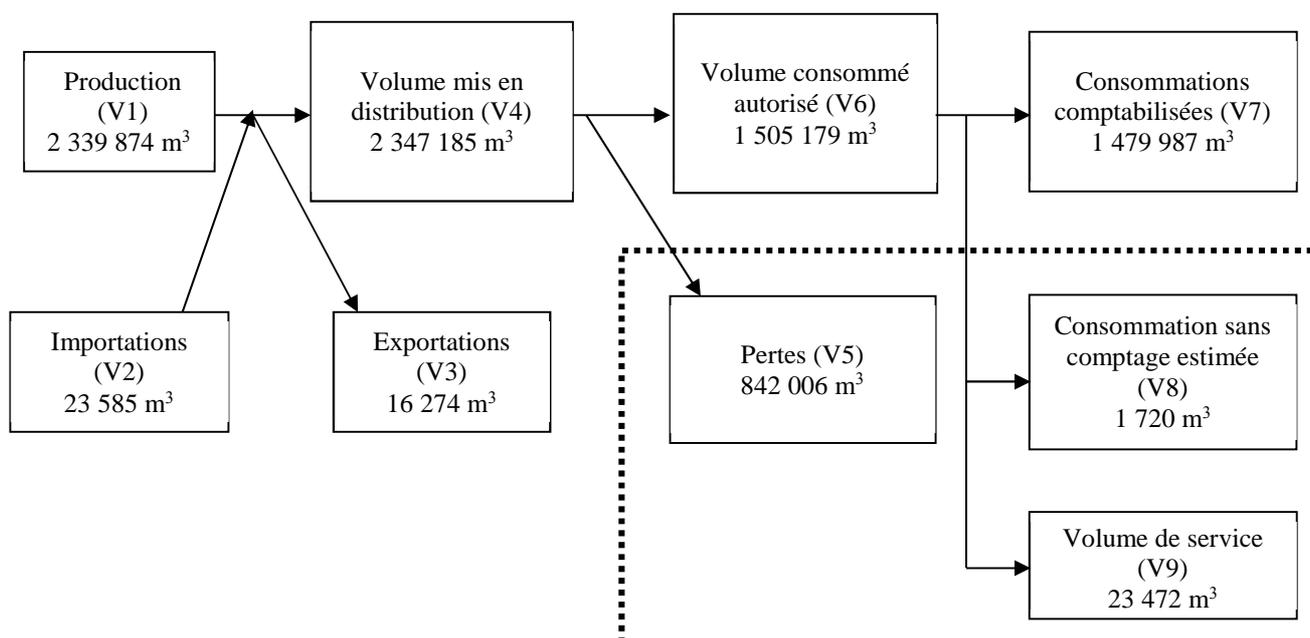


Le service n'achète pas des eaux brutes qu'il traite lui-même.

### 7.1.5 Eaux traitées



#### 7.1.5.1 Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2018





Le service a 3 stations de traitement, 23 traitements UV et 8 chloration au chlore gazeux.

Nom de la station de traitement	Type de traitement
FOIX PRAT D'ALBIS	
FOIX VIGNOBLE	ULTRA FILTRATION + Cl <sub>2</sub> gazeux
SERRES SUR ARGET	COAGULATION FLOCLATION + FILTRATION + UV + Cl <sub>2</sub> gazeux
ALZEN	Cl <sub>2</sub> gazeux
BRASSAC - BURGÉS	Cl <sub>2</sub> gazeux
CASTELNAU DURBAN-LABORIE	UV
CASTELNAU-DURBAN-ESPY	UV
CRAMPAGNA-PUITS	UV + Cl <sub>2</sub> gazeux (CHLOROBLOC)
DURBAN SUR ARIZE	UV
FOIX – LE TRAC	Cl <sub>2</sub> gazeux
FREYCHENET - TRAGINE	Cl <sub>2</sub> gazeux
GANAC	UV
LA BASTIDE DE SEROU-BROUZENAC	UV
LA BASTIDE DE SEROU-COURONNE	UV
LA BASTIDE DE SEROU-TOUR DE LOLY	UV
LARBONT	UV
L'HERM	UV
MONTGAILHARD	UV
NESCUS	UV
PRADIERES	UV
PRAYOLS- CITADELLE	UV
PRAYOLS-PECH	UV
ROQUEFIXADE- COULZONNE	UV
ROQUEFIXADE- LANDES	UV
ROQUEFIXADE- LANDES	UV
SOULA - ENRIVIERE	UV
SOULA – ENRIVIERE VERS MONTGAILHARD	UV
SAINT PAUL DE JARRAT-RTE DE LABAT	UV
SAINT PAUL DE JARRAT-ANTRAS	UV
SAINT PAUL DE JARRAT-LABAT	UV
VERNAJOUL	Cl <sub>2</sub> gazeux

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2018 en m <sup>3</sup>	Volume produit durant l'exercice 2019 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2019
LES VERGES SUD CHAMP REDON Crampagna	117 849	114 862	-2,5%	80
SOURCE DE SOUBIDOU FREYCHENET	410 885	479 020	16,6%	80
C9 SOURCE DE COURTAL BASSET FERRIERES SUR ARIEGE	6 524	6 551	0,4%	80
FONT BLAZY 2 ALZEN	6 323	7 282	15,2%	80
LA PIGNE NORD Baulou	170	170	0%	40
FONT BLAZY 3 ALZEN	6 324	7 282	15,2%	80
LES VERGES NORD CHAMP REDON Crampagna	117 849	114 862	-2,5%	80
SEGALAS LA BASTIDE DE SEROU	34 485	34 276	-0,6%	20
EMBALLE 3 SAINT PAUL DE JARRAT	88 283	91 100	3,2%	80
EYCHAOUS LARBONT	7 069	4 491	-36,5%	50
LA TOUR DE LOLY La Bastide de Serou	54 450	9 961	-81,7%	60
LE COFFRE CADARCET	25 544	31 914	24,9%	40
PEYFOURCAT MOUILLANE BAULOU	1 520	0	-100%	40
PRAT D4ARQUET (36,37,39,40) PRAYOLS	24 774	24 533	-1%	60
FONT CARBONIERE 1 ET 2 PRAYOLS	10 993	12 237	11,3%	80
MELANGE CAPTAGES N° 4 GANAC	0	0	____%	60
La BECEDE - PIGNE SUD Baulou	132	0	-100%	40
LA ARIE (Liquet) BROUZENAC Bastide de Serou	9 661	9 179	-5%	50
FATA N°5 SUPERIEUR	4 996	3 126	-37,4%	40
FONTAINE DE COUMECH Esplas de Sérrou	23 177	18 554	-19,9%	40
FOUNT DE LA BENE	3 988	4 510	13,1%	80
PLA MARTY (34) GANAC	24 774	24 533	-1%	60
BARBET ou FEILLET Castelnau Durban	1 785	1 785	0%	40
GOUTTO LARGO 3 BRASSAC	23 013	27 935	21,4%	40
TEULIERES INFERIEURES 4 CAPTAGES	____	26 654	____%	40
SOURCE DE CALAMIERE FREYCHENET	1 921	1 784	-7,1%	80
CHEMINS CROISES (56) PRAYOLS	24 774	24 533	-1%	60
FATA N°6 MILIEU	4 996	3 127	-37,4%	40

MELANGE CAPTAGES N° GANAC	0	0	___%	60
SAHUC	1 360	1 870	37,5%	20
SOURCE DE RILLE ESPLAS DE SEROU	510	510	0%	40
GOUTTO LARGO 4 BRASSAC	23 013	27 935	21,4%	40
FONTANAL SAINT PAUL DE JARRAT	88 283	91 101	3,2%	80
HAUTS DE ROBERT (7,8,9,11) GANAC	24 774	24 533	-1%	60
TEULIERES SUPERIEURE PICOU	___	26 655	___%	40
CHEMINS CROISES (50,51,52) PRAYOLS	24 774	24 533	-1%	60
ARGET LAS PRADOS	53 891	58 415	8,4%	40
CAPATGEN°2 ORRI GANAC	14 907	30 095	101,9%	60
FATA SENTENAC DE SEROU	4 996	3 127	-37,4%	50
MOYENS ROBERT (14,15,17,19,20) GANAC	24 774	24 533	-1%	60
EMBALLE 2 SAINT PAUL DE JARRAT	88 283	91 100	3,2%	80
CAPTAGE 12 PRAT D'ALBIS PRAYOLS	24 774	24 533	-1%	60
MELANGE CAPTAGES N°1 GANAC	0	0	___%	60
BRAGAT3 LA PRAIRIE SUZAN	20 925	79 191	278,4%	40
MELANGE CAPTAGES N°2 GANAC	0	0	___%	60
C SOURCE DE LA GALINE FERRIERES SUR ARIEGE	6 524	6 551	0,4%	60
COULZONNE	0	1 615	___%	40
BAS DE ROBERT (22,23,24) GANAC	24 775	24 533	-1%	60
CAUTIRAC	4 845	4 845	0%	40
SOURCE DE CUILLERE ESPLAS DE SEROU	288	350	21,5%	40
BRAGAT1 SUZAN (ANCIEN) SUZAN	46 380	22 072	-52,4%	60
MELANGE CAPTAGES N°6 GANAC	0	0	___%	60
C7 SOURCE DE GENESE FERRIERES SUR ARIEGE	6 523	6 551	0,4%	40
BAS DE ROBERT (28,29) GANAC	24 775	24 533	-1%	60
EMBALLE 1 SAINT PAUL DE JARRAT	88 283	91 100	3,2%	80
RIOU ROQUEFIXADE	13 159	16 521	25,6%	40
SOURCE DE LA CALMETTE HERM	340	340	0%	40
POUMAROLS (1.2.3.4) GANAC	24 774	24 535	-1%	60

C11M10 SOURCE DE FONTFROIDE FERRIERES SUR ARIEGE	6 523	6 551	0,4%	80
Goures (Ferranes) Alzen	22 692	23 892	5,3%	60
Le Courtal (Le Freyche) Bales Esplas de Serou	1 634	1 648	0,9%	40
Source de L'Espy Montseron	9 032	0	-100%	80
Fontaine de Marion Capt N°1 Ganac	14 908	11 216	-24,8%	60
Font Blazy 1 Alzen	6 323	7 282	15,2%	80
Melange Captages N° 5 Ganac	0	0	____%	60
Fontaine de Bladas capt n° 3 Ganac	14 907	9 775	-34,4%	80
Besole Esplas de Sérou	44 593	40 207	-9,8%	60
C2-3-4-5 Sources inf La Galine Ferrieres sur Ariège	6 524	6 552	0,4%	60
Fount de Faoure Freychenet	1 921	1 783	-7,2%	80
Source de La Goutte Ferrieres sur Ariège	6 523	6 551	0,4%	40
Capatage Perdu (62) Ganac	24 775	24 533	-1%	60
La Citadelle Prayols	28 740	39 976	39,1%	80
Turas	4 362	3 650	-16,3%	80
C10M8 Source Le Payraste Ferrieres sur Ariège	6 523	6 551	0,4%	50
En Riviere Soula	27 716	20 968	-24,4%	50
Fontaine de Sarrat Herm (L')	48 658	56 625	16,4%	60
Barbes Negres Baulou	0	0	____%	80
Bas de Robert (30) Ganac	24 774	24 533	-1%	60
C12M11 Source de Lacout Ferrieres sur Ariège	6 523	6 551	0,4%	50
Charbignieres Saint Paul de Jarrat	88 284	91 101	3,2%	80
Chemins Croises (42,44,46,48)	24 775	24 533	-1%	60
Goutto Largo 1 Brassac	23 013	27 934	21,4%	40
Plancouronne Baulou	133	0	-100%	40
Tindarelle Nescus	340	340	0%	20
Fount Grand Pradieres	693	53 249	7 583,8%	20
Goutto Largo 2	23 013	27 935	21,4%	40
<b>Total du volume produit (V1)</b>	<b>2 189 151</b>	<b>2 339 874</b>	<b>6,9%</b>	<b>65,71</b>

### 7.1.5.3 Achats d'eaux traitées



Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2019 en m <sup>3</sup>	Indice de protection de la ressource exercice 2019
SIE COUSERANS	8 946	40
UTE BASSE ARIEGE	11 868	80
SIVOM DU TERREFORT	991	80
UTE PAYS CATHARE	1 780	80
<b>Total d'eaux traitées achetées (V2)</b>	<b>23 585</b>	<b>65</b>

Source : Relève des compteurs généraux

### 7.1.5.4 Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2018 en m <sup>3</sup>	Volumes vendus durant l'exercice 2019 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Abonnés domestiques <sup>(1)</sup>	1 278 455	1 356 741	6,1%
Abonnés non domestiques <sup>(1)</sup>	—	123 246	—%
<b>Total vendu aux abonnés (V7)</b>	<b>1 278 455</b>	<b>1 479 987</b>	<b>15,8%</b>
SIE COUSERANS <sup>(2)</sup>	219	766	
VILLE DE ST MARTIN DE CARALP <sup>(2)</sup>	55	5	
UTE BASSE ARIEGE <sup>(2)</sup>	8 425	15 503	
<b>Total vendu à d'autres services (V3)</b>	<b>11 779</b>	<b>16 274</b>	<b>87,1%</b>

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.

Source : Relève des compteurs généraux

### 7.1.5.5 Autres volumes



	Exercice 2018 en m <sup>3</sup> /an	Exercice 2019 en m <sup>3</sup> /an	Variation en %
<b>Volume consommation sans comptage (V8)</b>	<b>43 093</b>	<b>1 720</b>	<b>-96%</b>
<b>Volume de service (V9)</b>	<b>135 582</b>	<b>23 472</b>	<b>-82,7%</b>

### 7.1.5.6 Volume consommé autorisé



	Exercice 2018 en m <sup>3</sup> /an	Exercice 2019 en m <sup>3</sup> /an	Variation en %
<b>Volume consommé autorisé (V6)</b>	<b>1 457 130</b>	<b>1 505 179</b>	<b>3,3%</b>

### 7.1.6 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de **693,15** kilomètres au 31/12/2019 (712,58 au 31/12/2018).

### 7.1.7 Indicateurs de performance

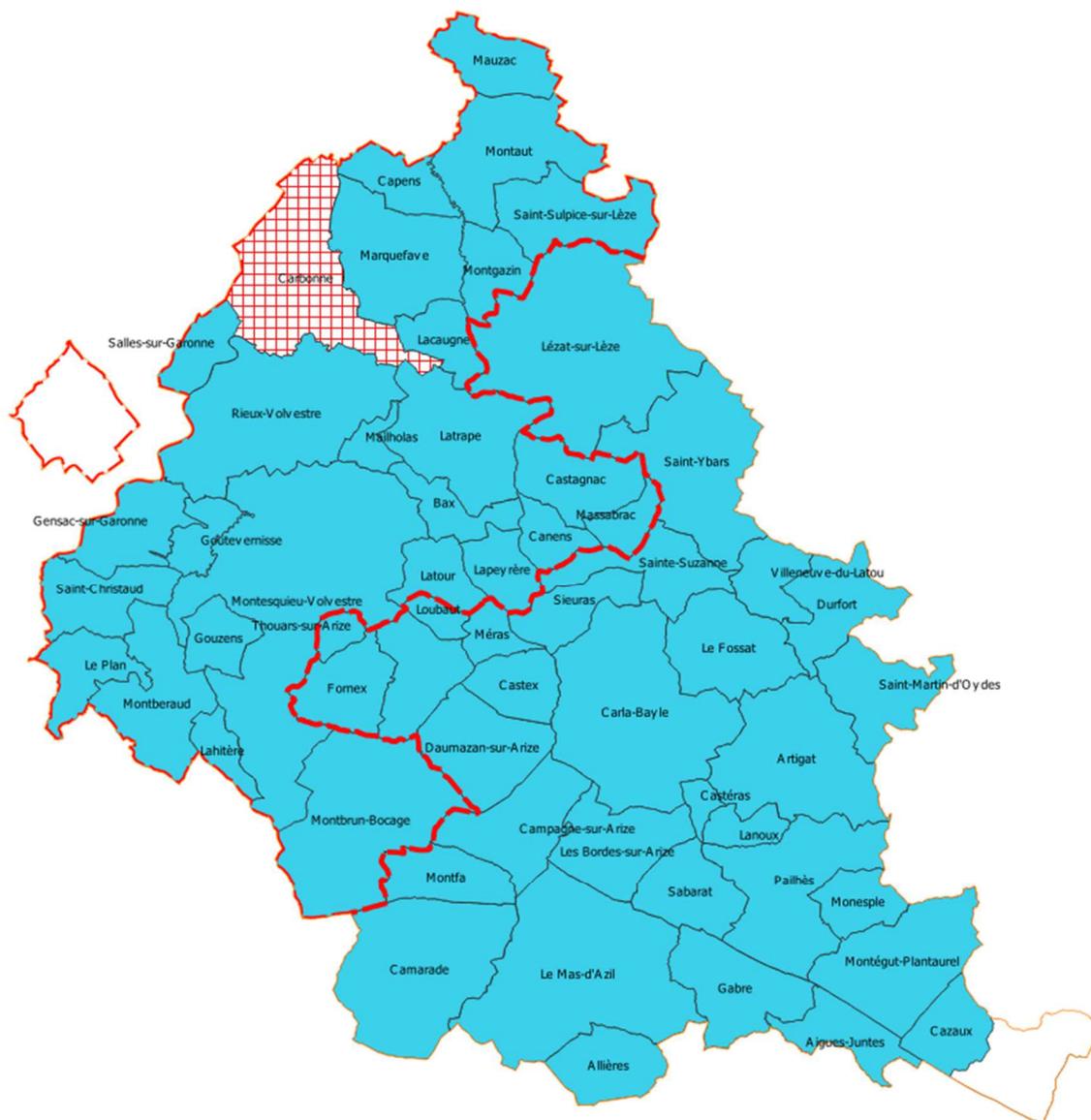
		Exercice 2018	Exercice 2019
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	29 435	27 547
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service [jours ouvrables]	4	4
	<b>Indicateurs de performance</b>		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	89,2%	88%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	95,2%	98%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	90	95
P104.3	Rendement du réseau de distribution	66,7%	64,4%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m <sup>3</sup> /km/jour]	3,5	3,4
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m <sup>3</sup> /km/jour]	2,8	3,3
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,68%	0,60%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	67,1%	65,7%
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	12,28	8,43
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100%	100%
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	9,03	7,17

## 7.2 Arize Lèze Volvestre

Les communes adhérentes pour la compétence EAU POTABLE (production et distribution) sont représentées en bleu sur les cartes suivantes découpées par unités territoriales. Celles uniquement adhérentes pour la production sont représentées en hachuré bleu.



^



### 7.2.1 Présentation du territoire desservi

**Territoire desservi** (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Aigues-Juntes, Allières, Artigat, Bax, Camarade, Campagne-sur-Arize, Canens, Capens, Carbonne, Carla-Bayle, Castagnac, Castex, Castéras, Cazaux, Daumazan-sur-Arize, Durfort, Fornex, Gabre, Gensac-sur-Garonne, Goutevernisse, Gouzens, La Bastide-de-Besplas, Lacaugne, Lahitère, Lanoux, Lapeyrère, Latour, Latrape, Le Fossat, Le Mas-d'Azil, Le Plan, Les Bordes-sur-Arize, Loubaut, Lézat-sur-Lèze, Mailholas, Marquefave, Massabrac, Mauzac, Monesple, Montaut, Montberaud, Montbrun-Bocage, Montesquieu-Volvestre, Montfa, Montgazin, Montégut-Plantaurel, Méras, Pailhès, Rieux, Sabarat, Saint-Christaud, Saint-Martin-d'Oydes, Saint-Sulpice-sur-Lèze, Saint-Ybars, Sainte-Suzanne, Salles-sur-Garonne, Sieuras, Thouars-sur-Arize, Villeneuve-du-Latou

## 7.2.2 Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert **28 946** habitants au 31/12/2019 (33 545 au 31/12/2018).

## 7.2.3 Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert **14 288** abonnés au 31/12/2019 (14 783 au 31/12/2018).

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 9,61 abonnés/km au 31/12/2019 (10,05 abonnés/km au 31/12/2018).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,03 habitants/abonné au 31/12/2019 (2,27 habitants/abonné au 31/12/2018).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 116,08 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2019. (90,41 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2018).

## 7.2.4 Eaux brutes



### 7.2.4.1 Prélèvement sur les ressources en eau

Le service public d'eau potable prélève **2 661 900** m<sup>3</sup> pour l'exercice 2019 (2 684 422 pour l'exercice 2018).

Ressource et implantation	Volume prélevé durant l'exercice 2018 en m <sup>3</sup>	Volume prélevé durant l'exercice 2019 en m <sup>3</sup>	Variation en %
PLAINE DE GARONNE	—	82 296	—%
TERRE ROUGE	5 451	5 845	<b>7,2%</b>
MONTEGUT PLANTAUREL	17 232	33 808	<b>96,2%</b>
LESRIVEROTS/LES TRUFFIERES	3 372	3 878	<b>15%</b>
GRAND DINATIS POMPAGE GARONNE	—	82 296	—%
CAPTAGE USINE DE CARBONNE	1 265 022	1 342 087	<b>6,1%</b>
PAS DEL ROC	5 451	5 845	<b>7,2%</b>
ROQUEBRUNE	1 196 010	1 103 566	<b>-7,7%</b>
PRISE D'EAU AIGUES JUNTE	2 131	2 279	<b>7%</b>

Total	2 494 669	2 661 900	6,7%
-------	-----------	-----------	------

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 1%.

#### 7.2.4.2 Achats d'eaux brutes

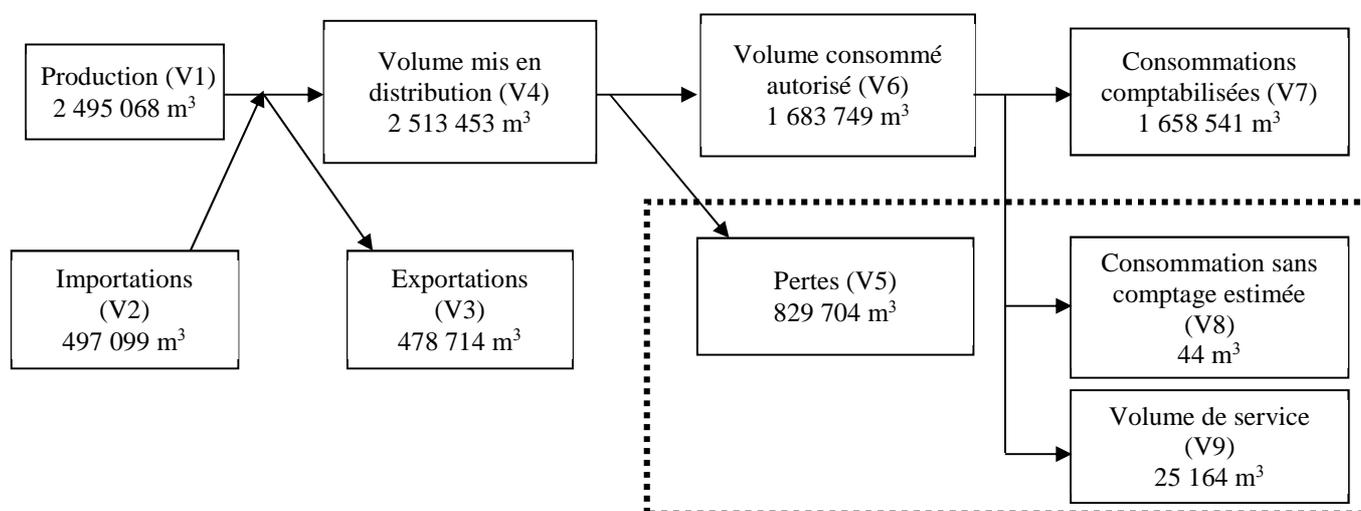


Le service n'achète pas des eaux brutes qu'il traite lui-même.

#### 7.2.5 Eaux traitées



##### 7.2.5.1 Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2018



## 7.2.5.2 Production



Le service a 2 stations de traitement, 3 traitements UV et 12 chloration au Cl<sub>2</sub> gazeux.

Nom de la station de traitement	Type de traitement
CARBONNE	Décantation, coagulation floculation, ozonation, filtration sur CAG et chloration au Cl <sub>2</sub> gazeux
LE MAS D'AZIL	Décantation, coagulation floculation, ozonation, UV et chloration au Cl <sub>2</sub> gazeux
AIGUES-JUNTES	UV
GABRE-PAS DEL ROC	UV
GABRE- TERREROUGE	UV
GENSAC SUR GARONNE	Cl <sub>2</sub> gazeux
LAHITERE	Cl <sub>2</sub> gazeux
BORDES SUR ARIZE (LES)	Cl <sub>2</sub> gazeux
MAS D'AZIL (LE) – BALUET	Cl <sub>2</sub> gazeux
MONTEGUT PLANTAUREL	Cl <sub>2</sub> gazeux
RIEUX VOLVESTRE	Cl <sub>2</sub> gazeux
SIEURAS	Cl <sub>2</sub> gazeux
SAINT SULPICE SUR LEZE	Cl <sub>2</sub> gazeux
LEZAT SUR LEZE	Cl <sub>2</sub> gazeux
MONTAUT	Cl <sub>2</sub> gazeux
LACAUGNE	Cl <sub>2</sub> gazeux
PAILHES	Cl <sub>2</sub> gazeux

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2018 en m <sup>3</sup>	Volume produit durant l'exercice 2019 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes produits en %
PLAINE DE GARONNE	—	82 296	—%
TERRE ROUGE	5 451	5 845	7,2%
MONTEGUT PLANTAUREL	17 232	33 808	96,2%
LESRIVEROTS/LES TRUFFIERES	3 372	3 878	15%
GRAND DINATIS POMPAGE GARONNE	—	82 296	—%
CAPTAGE USINE DE CARBONNE	1 210 952	1 282 797	5,9%
PAS DEL ROC	5 451	5 845	7,2%
ROQUEBRUNE	1 068 401	996 024	-6,8%
PRISE D'EAU AIGUES JUNTE	2 131	2 279	7%
Total du volume produit (V1)	<b>2 502 743</b>	<b>2 495 068</b>	<b>-0,3%</b>

### 7.2.5.3 Achats d'eaux traitées



Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2019 en m <sup>3</sup>	Indice de protection de la ressource exercice 2019
SIVOM DU TERREFORT	510	80
VILLE DE CARBONNE	29 015	50
SIE COUSERANS	166 279	60
RIEA CAZERES ET COULADERE	224 110	100
SPEHA	77 185	80
<b>Total d'eaux traitées achetées (V2)</b>	<b>497 099</b>	<b>81</b>

Source : Relève des compteurs généraux

### 7.2.5.4 Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2018	Volumes vendus durant l'exercice 2019 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Abonnés domestiques <sup>(1)</sup>	1 336 533	1 532 638	14,7%
Abonnés non domestiques	—	125 903	—%
<b>Total vendu aux abonnés (V7)</b>	<b>1 336 533</b>	<b>1 658 541</b>	<b>24,1%</b>
RIEA CAZERES ET COULADERE <sup>(2)</sup>	5 457	8 065	
VILLE DE CARBONNE <sup>(2)</sup>	672 638	470 649	
<b>Total vendu à d'autres services (V3)</b>	<b>678 095</b>	<b>478 714</b>	<b>-29,4%</b>

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.

Source : Relève des compteurs généraux

### 7.2.5.5 Autres volumes



	Exercice 2018 en m <sup>3</sup> /an	Exercice 2019 en m <sup>3</sup> /an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	50 807	44	-99,9%
Volume de service (V9)	466 696	25 164	-94,6%

### 7.2.5.6 Volume consommé autorisé



	Exercice 2018 en m <sup>3</sup> /an	Exercice 2019 en m <sup>3</sup> /an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	1 854 036	1 683 749	-9,2%

## 7.2.6 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



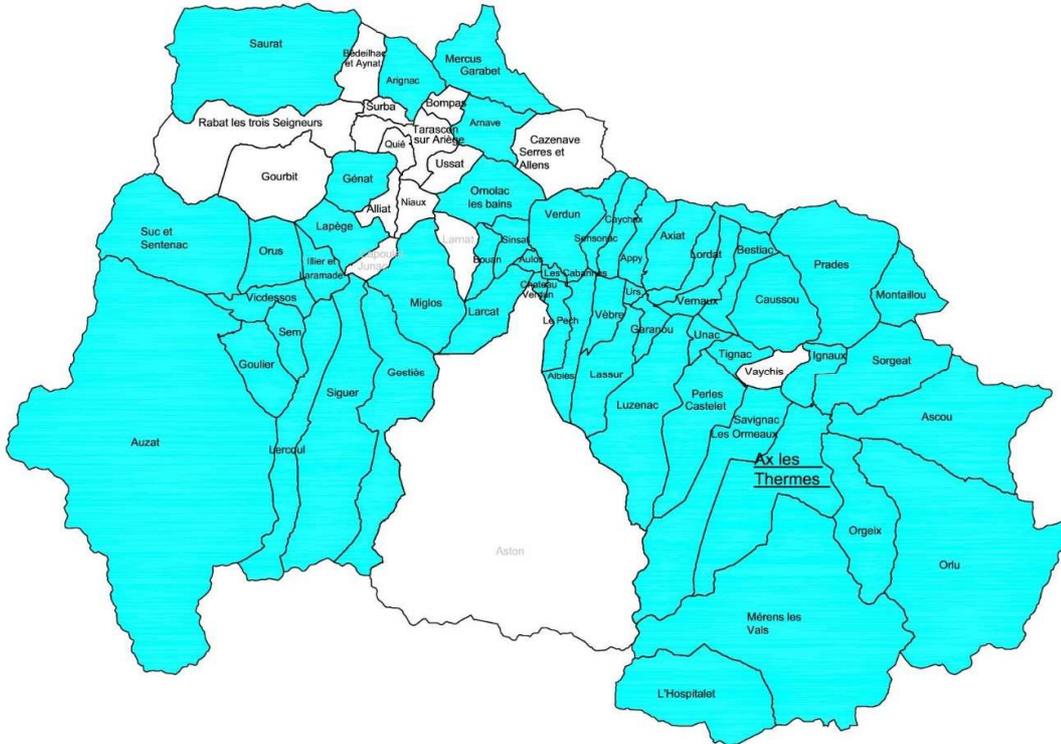
Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 1 486,85 kilomètres au 31/12/2019 (1 470,71 au 31/12/2018).

## 7.2.7 Indicateurs de performance

		Exercice 2018	Exercice 2019
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	33 545	28 946
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service [jours ouvrables]	4	4
	<b>Indicateurs de performance</b>		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	96,3%	98,8%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	98,8%	98,2%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	90	90
P104.3	Rendement du réseau de distribution	83,4%	72,3%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m <sup>3</sup> /km/jour]	1,9	1,6
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m <sup>3</sup> /km/jour]	0,9	1,5
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,13%	0,14%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	57,9%	58,2%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]	0,0011	0,0111
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	11,36	6,3
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100%	100%
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	5,61	5,88

### 7.3 Haute Ariège

Les communes adhérentes pour la compétence EAU POTABLE (production et distribution) sont représentées en bleu sur les cartes suivantes découpées par unités territoriales. Celles uniquement adhérentes pour la production sont représentées en hachuré bleu.



#### 7.3.1 Présentation du territoire desservi

**Territoire desservi** (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Albiès, Appy, Arignac, Arnave, Ascou, Aulos, Auzat, Ax-les-Thermes, Axiat, Bestiac, Bouan, Caussou, Caychax, Château-Verdun, Garanou, Gestiers, Goulier, Génat, Ignaux, Illier-et-Laramade, L' Hospitalet-près-l'Andorre, Lapège, Larcac, Lassur, Lercoul, Les Cabannes, Lordat, Luzenac, Mercus-Garrabet, Miglos, Montailou, Mérens-les-Vals, Orgeix, Orlu, Ornlac-Ussat-les-Bains, Orus, Pech, Perles-et-Castelet, Prades, Saurat, Savignac-les-Ormeaux, Sem, Senconac, Siguer, Sinsat, Sorgeat, Suc-et-Sentenac, Tignac, Unac, Urs, Verdun, Vernaux, Vicdessos, Vèbre

#### 7.3.2 Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert **21 272** habitants au 31/12/2019 (21 234 au 31/12/2018).

### 7.3.3 Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 9 908 abonnés au 31/12/2019 (10 227 au 31/12/2018).

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 24,73 abonnés/km au 31/12/2019 (25,67 abonnés/km au 31/12/2018).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,15 habitants/abonné au 31/12/2019 (2,08 habitants/abonné au 31/12/2018).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 128,98 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2019. (69,04 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2018).

### 7.3.4 Eaux brutes



#### 7.3.4.1 Prélèvement sur les ressources en eau

Le service public d'eau potable prélève 2 662 034 m<sup>3</sup> pour l'exercice 2019 (2 844 539 pour l'exercice 2018).

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.

#### 7.3.4.2 Achats d'eaux brutes

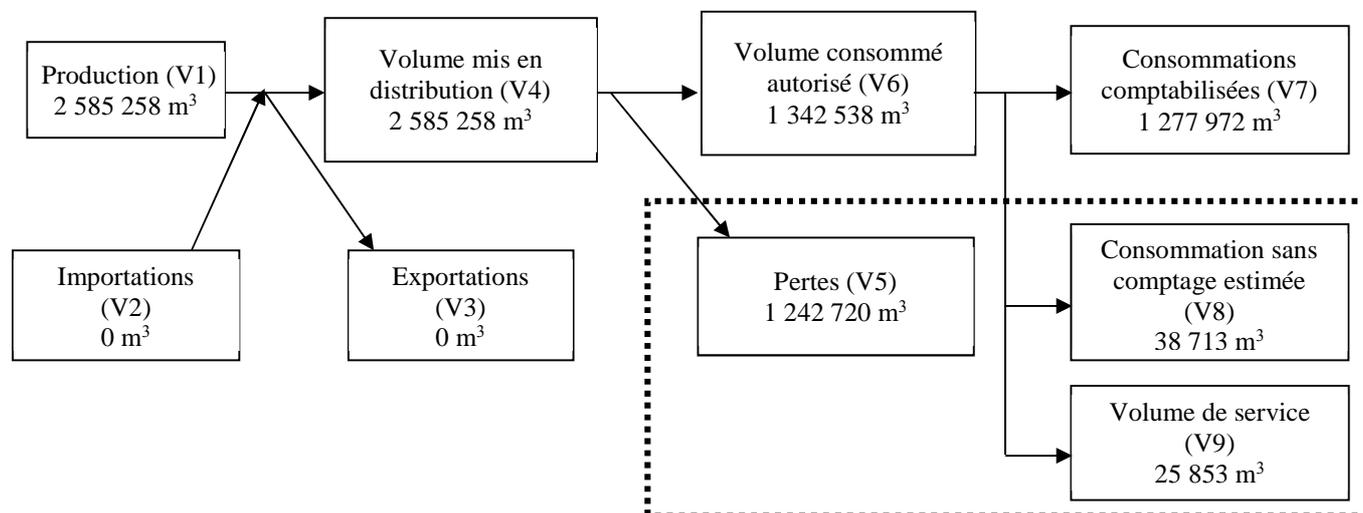


Le service n'achète pas des eaux brutes qu'il traite lui-même

### 7.3.5 Eaux traitées



#### 7.3.5.1 Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2018



## 7.3.5.2 Production



Le service a 1 station de traitement, 51 traitements UV et 7 chloration au Cl<sub>2</sub> gazeux.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)
MERENS LES VALS	ULTRA FILTRATION
ALBIES- NAPPY	UV
ALBIES - PAROUMES	UV
APPY	UV
ARIGNAC	UV
ARNAVE- BEUTES	UV
ARNAVE- FRANQUES	UV
ARNAVE- FRANQUES	UV
ASCOU – STATION DE SKI	UV + Cl <sub>2</sub> gazeux
AULOS	UV
AUZAT- ARTIES	UV
AUZAT- HOURRE	UV
AUZAT- REMOUL	UV
AX LES THERMES- LE SAQUET BONASCRE	UV
AXIAT	UV
BESTIAC	UV
CAUSSOU	UV
CAYCHAX	UV
GARANOU	UV
GENAT – PARTICULIERS SUR ADDUCTION	UV
GENAT – PARTICULIERS SUR ADDUCTION	UV
GESTIES- FONTVIELLE	UV
GESTIES- LIGOUNAT	UV
GOULIER	UV
GOULIER (STATION DE SKI)	UV
ILLIER	UV
LASSUR	UV
LES CABANNES- LE PECH	UV
LES CABANNES- BEILLE	UV
LORDAT	UV
LUZENAC	UV
LUZENAC	UV
MERCUS GARRABET AMPLAING- AMPLAING	UV
MERCUS GARRABET AMPLAING - CROQUIE	UV
MERCUS GARRABET AMPLAING	UV
MERENS LES VALS	UV
MONTAILLOU	UV
ORLU – LES FORGES	UV
ORNOLAC – USSAT LES BAINS	UV + Cl <sub>2</sub> gazeux
PRADES	UV
SIGUER	UV
SINSAT	UV
SORGEAT	UV

SUC et SENTENAC- LA RIEROLE	UV
SUC et SENTENAC- LA RUERE	UV
SUC et SENTENAC – PARTICULIER SUR ADDUCTION	UV
SUC et SENTENAC – PARTICULIER SUR ADDUCTION	UV
UNAC	UV
URS-VEBRE	UV + Cl <sub>2</sub> gazeux
VERDUN	UV
VERNAUX	UV
ASCOU - LEYCHERQUE	Cl <sub>2</sub> gazeux
AUZAT – REPARTITEUR AUZAT VICDESSOS	Cl <sub>2</sub> gazeux
AX LES THERMES – GUILLEMOU	UV + Cl <sub>2</sub> gazeux
MERCUS GARRABET AMPLAING - JARNAT	Cl <sub>2</sub> gazeux
VEBRE	Cl <sub>2</sub> gazeux

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2018 en m <sup>3</sup>	Volume produit durant l'exercice 2019 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2019
LES BALS INFERIEUR	22 465	25 843	15%	80
CAMOUSSEILLES NORD ET SUD	33 571	36 596	9%	40
FONTFREDE 3	13 659	13 119	-4%	60
LES GOUTILS N°1,2,3,4,5	780 778	767 759	-1,7%	60
PRAT COMMUNAL HAUT INFERIEUR	0	0	___%	0
FONTFREDE 2	13 659	13 119	-4%	60
SOURCE JEUZET RIVE DROITE AMONT	39 336	52 742	34,1%	40
ZAGALS SOURCE SUPERIEURE	1 440	1 710	18,8%	80
LAS COSTES	2 212	852	-61,5%	40
PRISE D'EAU DU RUISSEAU D'EN BEYS	10 642	5 395	-49,3%	40
SOURCE N°2 DU BAC D'IGNAUX INF.	5 345	5 288	-1,1%	80
SOURCE DE LA PRIME	50 367	32 755	-35%	80
JASSE DE BAILLAGUES	30 464	30 040	-1,4%	80
BERNAT	5 345	5 288	-1,1%	80
FONTFREDE 5	13 658	13 119	-4%	60
RIEUFRED (RAVIN DE FONTFREDE)	43 377	32 525	-25%	60
JOUANNE 2 ANCIENNE AMONT PISTE	12	0	-100%	60
SOURCE DE JEUZET RIVE DROITE AVAL	39 335	52 742	34,1%	40
FONTROUNE	135 640	118 075	-12,9%	60
LES BALS (SUPERIEURE)	95 070	93 351	-1,8%	80
SOURCE DE JOUANNE 2 AVAL PISTE	12	0	-100%	80
FONTFREDE 7	13 658	13 119	-4%	60

PRE DE LA MOUILLERE	1 692	1 052	-37,8%	40
SOURCE DE LAGREOU (ARTIGUE)	1 358	2 551	87,8%	40
CAPTAGE 1 SAQUET	594	1 439	142,3%	40
SOURCE DE GES	29 302	26 489	-9,6%	40
FONTVIELLE	0	1 251	____%	80
SOURCE DE LA MOLLE	165 592	154 913	-6,5%	40
BOIS DE FABRE	29 577	49 527	67,5%	80
HORRY SOURCE INFERIEURE	103 313	80 410	-22,2%	80
SOURCE N° 1 DU BAC D'IGNAUX SUP.	5 345	5 288	-1,1%	80
FOUNT SAINTO	95 641	27 617	-71,1%	80
REGALECIA	1 039	206	-80,2%	40
MANSEILLE 1,2,4,5,6	8 657	5 125	-40,8%	40
FONT DEL BOUSSUT (PONT GAZEL)	104 057	73 942	-28,9%	80
BEUTES	1 467	3 361	129,1%	80
AL RANG	19 458	12 386	-36,3%	60
PRISE D'EAU REMOUL	46 761	43 318	-7,4%	40
SOURCE DE PICHO	4 102	11 992	192,3%	60
FRANQUE	9 178	8 702	-5,2%	80
CAPTAGE 1 VILLAGE LAGAL	10 237	9 105	-11,1%	40
RANCIE	4 285	5 421	26,5%	80
FONT DE BER (PLADETS)	2 946	2 920	-0,9%	20
SOURCE DE LA COUME	5 345	5 288	-1,1%	80
NAU FONTS	7 123	14 183	99,1%	80
CAPTAGE 2 ET 3 SAQUET	1 187	1 439	21,2%	40
FONTFREDE 2 SUD	8 656	5 126	-40,8%	40
VILLAGE	0	0	____%	0
HAUT D'EMPERROT	835	0	-100%	40
SOURCE DE FERRIERES	2 392	1 975	-17,4%	80
COUME BIELLE 1-2 INF	11 624	8 314	-28,5%	80
SOURCE MONTANABLE PRAT NOUVEL	19 253	11 993	-37,7%	60
CAPTAGE DU BAS DU GRAND	8 656	5 126	-40,8%	40
CAMPELS-HAUT	8 656	5 125	-40,8%	40
FONT DU PESES	2 832	2 611	-7,8%	40
FONTANA BIBO	64 605	55 148	-14,6%	80
PRADEL AMONT ou CAMPTEL	19 289	19 161	-0,7%	80
BERNARDEL	2 136	2 733	27,9%	40

SOURCE JEUZET SUR RIVE GAUCHE	39 336	52 742	34,1%	40
FONFREDE 1	13 658	13 118	-4%	60
BASQUISSE	461	390	-15,4%	20
LES BERNIERES	6 258	3 784	-39,5%	40
CAOULAT	19 145	13 418	-29,9%	60
RIBE DE RIBIERE	0	0	___%	___
FONTFREDE L'ESPIRAIL 6	13 659	13 118	-4%	60
SOURCE DE CARLI	0	0	___%	50
SOURCE DE LA VALLEE	6 259	3 785	-39,5%	40
SCHUSS OU MOUILLERE	8 656	5 126	-40,8%	40
FOUNTANAL DE PEYRE	323	914	183%	40
NOUVEAU CAPTAGE SAQUET (NORD)	0	1 439	___%	40
PETCHES	28 557	15 358	-46,2%	40
PRAT COMMUNAL HAUT SUPERIEUR	0	0	___%	0
SORCE JOUANNE 1 VERS VILLAGE	11	0	-100%	80
SOURCE DE CIRARAS	12 487	1 943	-84,4%	40
LLAUZE	31 707	30 198	-4,8%	60
TROU DU LOUP	5 863	4 809	-18%	40
OLBIER (GOULIER)	7 531	10 728	42,5%	40
FOUNT DE LA COSTE	0	0	___%	0
CAPTAGE TAILLEFER PRATS VIEILS	0	0	___%	0
CABUS	0	0	___%	0
LE CLOT	2 137	2 733	27,9%	40
SOURCE DE LIGOUNAT	10 938	3 590	-67,2%	80
LOUMET	0	0	___%	50
SOURCE D'AMPRIELS	0	0	___%	50
ROUZOLLE HAMEAU DU BAS	0	0	___%	0
SOURCE DE FRAYMENE 1	0	0	___%	0
Source de CANARILLE	0	0	___%	80
TRAGINES	50 002	46 743	-6,5%	60
RUISSEAU DE ROUZOLLE	0	0	___%	0
SOURCE D'EYCHERVIDAL	0	0	___%	40
PUITS DE LA BERNIERE	0	0	___%	80
SOURCE MATET DE MAURY	0	0	___%	0
LA PERCEGUE 1	3 718	3 484	-6,3%	40
LA LUMIERE	22 462	6 854	-69,5%	40

BAICHOU	13 422	15 035	12%	50
SOURCE SALINGRES	39 336	52 742	34,1%	40
SOURCE DE SARRADEIL	5 214	6 246	19,8%	40
CAPTAGE DES USCLADES	0	0	___%	50
SOURCE DE SOULEILLAN	0	0	___%	0
LA PERCEGUE 3	3 718	3 484	-6,3%	40
MONAFAILLE BASSE N°2	5 650	6 512	15,3%	80
SOURCE DE BAILLAGUES-BAS	30 464	30 040	-1,4%	80
LA PERCEGUE 2	3 718	3 484	-6,3%	40
MONAFAILLE HAUTE N°1	5 649	6 512	15,3%	80
COUME BIELLE N°4 SUP	0	0	___%	80
SOURCE D'ENDRON N°1 NORD-EST	3 523	2 572	-27%	60
LA PERCEGUE 4	3 719	3 484	-6,3%	40
SOURCE RENGRE POUR LES BORDES	936	596	-36,3%	80
CAMPELS BAS	8 656	5 126	-40,8%	40
PRAT DE LA FOUNT 1	___	0	___%	60
SOURCE D'ENDRON N°1 SUD-OUEST	3 524	2 572	-27%	60
LA PERCEGUE 6	3 719	3 484	-6,3%	40
SOURCE DE MALEICH TIGNAC	104 861	86 144	-17,9%	80
SOURCE DE COUSTATS	27 453	26 555	-3,3%	40
LE MINIER	4 285	5 422	26,5%	80
SOURCE DE MALEICH UNAC	58 884	52 652	-10,6%	20
CAPTAGE DE VERNAUX	0	0	___%	20
FOUNT LE BAOUS	0	0	___%	60
PRADEL AVAL OU FONTORBE	19 288	19 161	-0,7%	80
FONTFREDE 1 NORD	8 656	5 125	-40,8%	40
CAPTAGE 2 TRABESSE	10 237	9 105	-11,1%	40
FONT DE GAZIES	37 783	24 546	-35%	40
ZAGALS SOURCE INFERIEURE	1 441	1 711	18,7%	80
Total du volume produit (V1)	<b>2 844 539</b>	<b>2 585 258</b>	<b>-9,1%</b>	___

### 7.3.5.3 Achats d'eaux traitées



Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2017 en m <sup>3</sup>	Volume acheté durant l'exercice 2018 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2018
<b>Total d'eaux traitées achetées (V2)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>0</b>

### 7.3.5.4 Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2018 en m <sup>3</sup>	Volumes vendus durant l'exercice 2019 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Abonnés domestiques <sup>(1)</sup>	706 047	823 727	16,7%
Abonnés non domestiques	—	454 245	—%
<b>Total vendu aux abonnés (V7)</b>	<b>706 047</b>	<b>1 277 972</b>	<b>81%</b>
<b>Total vendu à d'autres services (V3)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

### 7.3.5.5 Autres volumes



	Exercice 2018 en m <sup>3</sup> /an	Exercice 2019 en m <sup>3</sup> /an	Variation en %
<b>Volume consommation sans comptage (V8)</b>	<b>77 514</b>	<b>38 713</b>	<b>-50,1%</b>
<b>Volume de service (V9)</b>	<b>602 674</b>	<b>25 853</b>	<b>-95,7%</b>

### 7.3.5.6 Volume consommé autorisé



	Exercice 2018 en m <sup>3</sup> /an	Exercice 2019 en m <sup>3</sup> /an	Variation en %
<b>Volume consommé autorisé (V6)</b>	<b>1 386 235</b>	<b>1 342 538</b>	<b>-3,1%</b>

### 7.3.6 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de **400,72** kilomètres au 31/12/2019 (398,35 au 31/12/2018).

## 7.3.7 Indicateurs de performance

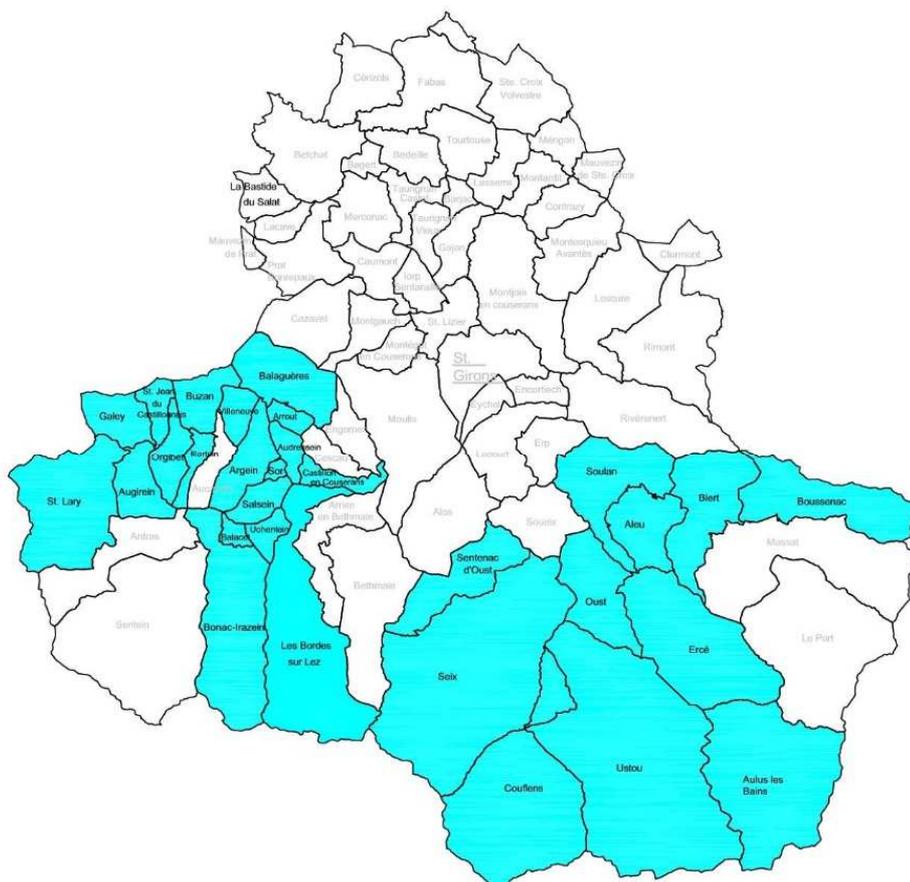
		Exercice 2018	Exercice 2019
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	21 234	21 272
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service [jours ouvrables]	4	4
	<b>Indicateurs de performance</b>		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	92,7%	91%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	98,4%	98,2%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	90	90
P104.3	Rendement du réseau de distribution	48,7%	51,9%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m <sup>3</sup> /km/jour]	14,7	8,9
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m <sup>3</sup> /km/jour]	10	8,5
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,85%	0,8%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	59,7%	59,4%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]	0,0006	0,0128
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	20,93	0,91
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100%	100%
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	9,19	8,88



## 7.4 Couserans

Les communes adhérentes pour la compétence EAU POTABLE (production et distribution) sont représentées en bleu sur les cartes suivantes découpées par unités territoriales. Celles uniquement adhérentes pour la production sont représentées en hachuré bleu.

 Adhérents Production + Distribution  Adhérents Production  Non Adhérents



### 7.4.1 Présentation du territoire desservi

Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Aleu, Argein, Arrout, Aulouzein, Augirein, Aulus-les-Bains, Balacet, Balaguères, Biert, Bonac-Irazein, Bordes-Uchentein, Boussonac, Buzan, Castillon-en-Couserans, Couflens, Ercé, Galey, Illartain, Orgibet, Oust, Saint-Jean-du-Castillonnais, Saint-Lary, Salsain, Seix, Sentenac-d'Oust, Sor, Soulan, Ustou, Villeneuve

### 7.4.2 Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 13 096 habitants au 31/12/2019 (14 864 au 31/12/2018).

### 7.4.3 Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine

domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 7 530 abonnés au 31/12/2019 (7 699 au 31/12/2018).

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 15,16 abonnés/km au 31/12/2019 (15,66 abonnés/km au 31/12/2018).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,74 habitants/abonné au 31/12/2019 (1,93 habitants/abonné au 31/12/2018).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 56,68 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2019. (36,71 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2018).

#### 7.4.4 Eaux brutes



##### 7.4.4.1 Prélèvement sur les ressources en eau

Le service public d'eau potable prélève 1 546 914 m<sup>3</sup> pour l'exercice 2019 (1 389 505 pour l'exercice 2018).

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.

##### 7.4.4.2 Achats d'eaux brutes

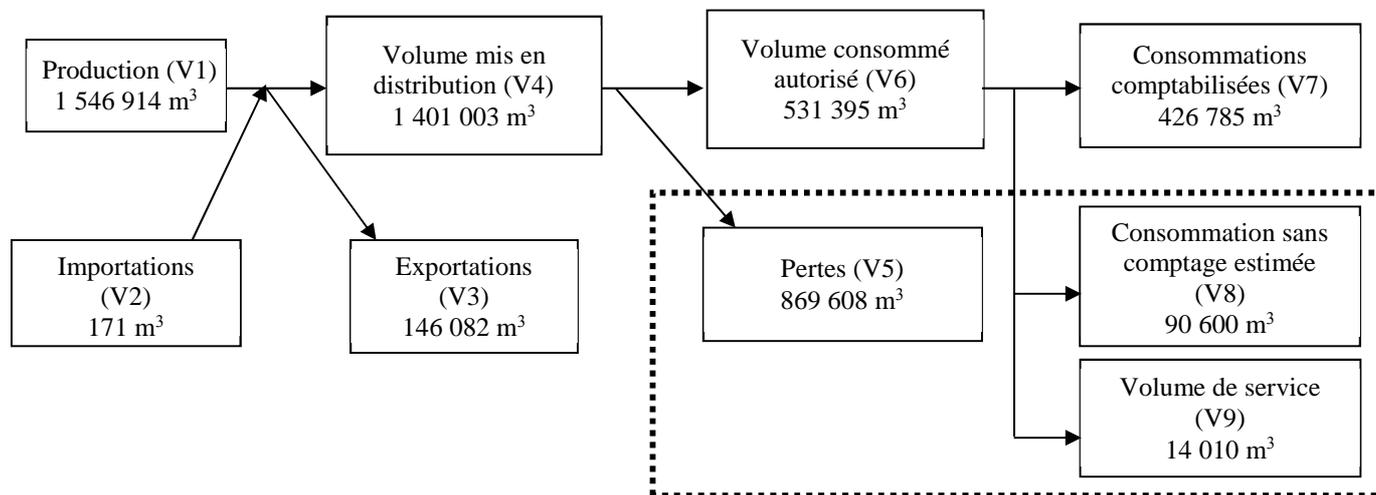


Le service n'achète pas des eaux brutes qu'il traite lui-même.

#### 7.4.5 Eaux traitées



##### 7.4.5.1 Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2018





Le service a 1 station de traitement, 24 traitements UV, 6 chlorations au Cl<sub>2</sub> gazeux et 1 chloration au Cl<sub>2</sub> liquide.

Nom de la station de traitement	Type de traitement
SOULAN	FILTRATION + REMISE A L'EQUILIBRE CALCO CARBONIQUE+ Cl <sub>2</sub> gazeux
ARGEIN	UV
ARROUT (VILLAGE)	UV + Cl <sub>2</sub> liquide
ARROUT (COLONIE)	UV
AUGIREIN	UV
AULUS LES BAINS	UV
BALAGUERES - ALAS	UV
BALAGUERES - BALAGUE	Cl <sub>2</sub> gazeux
BORDES UCHENTIN - BORDES SUR LEZ	UV
BOUSSENAC - ESPIES	UV
CASTILLON EN COUSERANS	UV + Cl <sub>2</sub> gazeux
COUFLENS	UV
ERCE- CAP DE LA VILLE	UV
ERCE- LA GARENNE	UV
ERCE	Cl <sub>2</sub> gazeux
GALEY	UV
ORGIBET	UV
OUST- ANILAC	UV
OUST- ARRIOURE ROUME	UV
OUST- ARROUS	UV
OUST- ESCAMPIS	UV
OUST- LE PLECH	UV
OUST- MOUNETOU	UV
OUST- PALOUBART	UV
OUST- SERRELONGUE	UV
SALSEIN	Cl <sub>2</sub> gazeux
SEIX – SAINT CHRISTAUD	UV + Cl <sub>2</sub> gazeux
SAINTE-LARY - AUTRECH	UV
USTOU - GUZET	UV + Cl <sub>2</sub> gazeux

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2018 en m <sup>3</sup>	Volume produit durant l'exercice 2019 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2019
SOURCE BOURDAOU CAPT. DU HAUT	2 741	3 263	19%	40
LE PARISEIN	7 755	10 730	38,4%	80
GANOUX DU HAUT	1 503	1 965	30,7%	80
SERRELONGUE	3 862	930	-75,9%	80
CAP DEL PRAT	35 481	12 500	-64,8%	50
COULANTIC	28 920	33 055	14,3%	80

SOURCE BOURDAOU DU BAS	2 742	3 263	19%	40
GERAC	132 970	157 169	18,2%	80
ETANG DE L ASTOUE	0	0	___%	60
LA BOURDASSE ROUZE D EN HAUT	0	0	___%	40
LEOUGERIE 3	296	3 869	1 207,1%	40
PRAT DEL BOSC	7 659	9 707	26,7%	60
SOURCE DE SAUT	586	1 276	117,8%	0
MONCAULT	1 494	1 524	2%	20
BRAGADA	335	263	-21,5%	20
AULIGNAC	543	721	32,8%	50
MONTARAGON	2 139	2 658	24,3%	40
MOURESOU	4 056	4 056	0%	40
SOURCE DE BERNECH	2 274	4 811	111,6%	80
SOURCE SAINTE BARBE	13 807	5 152	-62,7%	60
CAPTAGE DE HITE	174	180	3,5%	0
L'ESPOUEIX	9 993	6 975	-30,2%	40
FOUNT DE GALAS	0	669	___%	40
FOUNT DE LA BOURDASSE/LATRAPE	1 497	1 695	13,2%	20
RUSQUE	331	809	144,4%	80
ARILS	4 055	4 055	0%	40
LAS COSTES CLOT DE CRUZOS	1 198	1 190	-0,7%	40
CAOU DEQUE LES PLAGNOUS	4 343	5 701	31,3%	50
SOURCE DE COUME ARRAU BIAC RIVE G	174	179	2,9%	50
SOURCE DES EYCHARTS	3	29	866,7%	50
LA FOGAREDE JOURTAU	543	525	-3,3%	40
La MOUSQUERE	785	413	-47,4%	20
MUNDET	335	264	-21,2%	20
PEDASSAT-2 PICHAROTS	3 862	1 490	-61,4%	40
LA MOURERE HAUTE	10 461	13 688	30,9%	50
PRAT DE LABAT/TARTEIN	2 113	2 661	25,9%	20
SOURCE COUMELADE LUENTEIN	4 390	994	-77,4%	50
CARTOU	4 056	4 056	0%	40
LA LAOU	14 553	22 466	54,4%	50
COL DE BOULOGNE	785	1 796	128,8%	40
LAS COSTES CAMP SUBRA	765	765	0%	40
GAJOL	4 056	4 056	0%	40
CELERE AMONT 1 RELAIS	7 659	9 707	26,7%	40

BICOSTE TAILLADE	6 184	8 543	38,1%	60
PRADET 2	6 185	8 542	38,1%	60
ANILHAC	7 755	2 164	-72,1%	80
LEOUGERIE 1	296	3 868	1 206,8%	20
ESCOUMAGNOS	28 156	35 833	27,3%	20
PEDASSAT-1 COUME ROUCH	3 862	1 489	-61,4%	20
SARAILLE(Brozi Moures)	—	5 231	—%	40
THERS	4 056	4 056	0%	20
AGOURES MOUILLERE	9 946	9 664	-2,8%	20
ILOUN RUHAU	152	558	267,1%	50
CAMP MACY	4 056	4 056	0%	40
LA PLAGNE L AUBIE	51 750	51 286	-0,9%	80
CAOULASSA	4 056	4 056	0%	40
LA COURATE	7 755	10 730	38,4%	80
LEOUGERIE 1	295	3 868	1 211,2%	20
PRAT D'ALIS	1 495	1 525	2%	20
SOURCE DE LA MATECH	3 400	3 400	0%	20
GARENNE	1 865	2 256	21%	40
AGOERES CD18	9 946	9 665	-2,8%	40
MATECH	1 332	1 677	25,9%	40
SOURCE DE ESPIAU	3 514	6 570	87%	80
RIOU SOURD	2 705	2 250	-16,8%	50
LA MOURERE BASSE	10 461	13 688	30,9%	50
IRAZEIN LA HONTERE	11 130	9 184	-17,5%	50
CAP DE PAILLES (CASTET)	4 268	12 607	195,4%	80
LA JASSE PEGUERE	4 055	4 055	0%	40
SAINT MARTIN LE TEILLET	13 899	16 556	19,1%	50
LE PAR	4 056	4 056	0%	20
PRADET1	6 184	8 542	38,1%	60
LA HOUNT AUTRECH	1 781	1 948	9,4%	40
LES ITTES	4 074	4 080	0,1%	40
AUCOUS COUME ESCURE ANOS	2 975	3 018	1,4%	20
LES BERGES GRILLOUS	2 037	2 040	0,1%	20
SENGOUAGNET	1 332	2 136	60,4%	40
COUMES JOUBAGNET	32	185	478,1%	20
LA BARRAQUE	7 755	45 754	490%	80
CASTET BAS	663	724	9,2%	50
LA COSTE DE NABIERES	18 611	19 199	3,2%	40

CELERE 2 GALERIE RELAIS	7 659	9 707	26,7%	40
SOURCE LA CROIX DU TAILLEUR	325	460	41,5%	50
ARTIGUELONGUE	3 665	4 253	16%	50
HOUNDIESSE LAPEYRE	3 977	3 552	-10,7%	50
BOURDALIS	4 055	4 055	0%	40
LES TERRES	1 337	2 378	77,9%	40
SOURCE D ESCAMBRE	2 387	2 300	-3,6%	50
CAMPILLOL	4 056	4 056	0%	40
CAMP FREYCH	1 634	2 377	45,5%	60
LE VIGNAT	3 978	3 552	-10,7%	50
SOURCE LE MALUC	325	461	41,9%	50
SOURCE DE PATATUS	35	1	-97,1%	0
ESTOURDETS	6 637	10 992	65,6%	50
LA COUME	104	78	-25%	50
ESCORNEVACA	7 562	8 418	11,3%	60
COUMEMALE	9 946	9 664	-2,8%	40
AUGUE LES PELUZAS	13 616	19 093	40,2%	60
COUMELARY	153	218	42,5%	20
BATAILLET	10	13	30%	20
COUMANIE LA ROUERE	233	301	29,2%	40
A COUSTAT DE ESCURE ILLOUS	2 975	3 017	1,4%	20
PRAT DEL MESTRE	7 660	9 708	26,7%	40
LACOUCH	21 310	4 706	-77,9%	40
MAYNE PEDRAT	3 808	19 920	423,1%	40
L'ESCARRAT	5 150	4 825	-6,3%	40
LE RABE	8 409	2 037	-75,8%	80
CABIROL	41 974	45 760	9%	80
SOURCE D AROS	230	262	13,9%	40
MIRAMONT	192	207	7,8%	80
PRAT DEL BOSC AVAL	7 659	9 707	26,7%	60
LA RABE SUPERIEURE	8 410	2 037	-75,8%	80
SOURCE DE NABIERES SUD	18 612	19 200	3,2%	40
GOULAUZES	7 755	3 588	-53,7%	80
CAPTAGE PALETTE MCA2	7 659	9 707	26,7%	40
LA SOULEILLE PASSADE	49 615	67 393	35,8%	80
BOUTEILLE SUPERIEUR	56 758	39 485	-30,4%	60
SOURCE CENTRE ACCUEIL PLA DE LA LAU	458	368	-19,6%	60

LA MOUSQUERE NARDIOU RESERVOIR	1 999	2 654	32,8%	50
LADOUX	212 251	262 831	23,8%	60
GUINDOULET COTE BOUSSENAC	4 056	4 056	0%	60
LOUBERE 1 HAUT VERS GALEY	3 251	992	-69,5%	80
FOUNT FROIDE	78 909	63 961	-18,9%	40
THERESE	14 378	21 700	50,9%	40
RIOU	431	596	38,3%	50
SOURCE MONTCAOUT	966	2 592	168,3%	60
LOUBERE 2 BAS	1 253	806	-35,7%	60
SOURCE DE PIECH	10 461	13 687	30,8%	0
GUINDOULET COTE SAURAT	4 056	4 056	0%	60
HONTAYDE	3 251	1 580	-51,4%	80
GANOUX BAS PRES DE L ABREUVOIR	1 502	1 965	30,8%	20
LOUZADECH	35 357	63 019	78,2%	50
FOUGAROU	78 909	63 961	-18,9%	80
SOURCE LACHEIN SUP BOUSSARACH	7 769	9 455	21,7%	50
SOURCE BOURDAOU CAPT. DU MILIEU	2 741	3 264	19,1%	40
LAMOUSQUERE SUP NARDIOU	2 000	2 654	32,7%	50
LES GOULOS	12 740	11 771	-7,6%	20
BAREILLE	1 203	1 170	-2,7%	40
LA RUERE	4 055	4 055	0%	20
<b>Total du volume produit (V1)</b>	<b>1 389 505</b>	<b>1 546 914</b>	<b>11,3%</b>	<b>58,41</b>

#### 7.4.5.3 Achats d'eaux traitées



Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2018 en m <sup>3</sup>	Volume acheté durant l'exercice 2019 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes achetés en %	Volume acheté durant l'exercice 2018 en m <sup>3</sup>
SIE COUSERANS	242	171		40
<b>Total d'eaux traitées achetées (V2)</b>	<b>242</b>	<b>171</b>	<b>-29,3%</b>	<b>40</b>

Source : Relève des compteurs généraux

#### 7.4.5.4 Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2018 en m <sup>3</sup>	Volumes vendus durant l'exercice 2019 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Abonnés domestiques <sup>(1)</sup>	282 617	340 799	20,6%
Abonnés non domestiques	—	85 986	—%
<b>Total vendu aux abonnés (V7)</b>	<b>307 322</b>	<b>282 617</b>	<b>-8%</b>
SIE COUSERANS <sup>(2)</sup>	47 552	48 443	
STATION DE SKI DE GUZET <sup>(2)</sup>	78 360	97 639	
<b>Total vendu à d'autres services (V3)</b>	<b>125 912</b>	<b>146 082</b>	<b>16%</b>

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.

Source : Relève des compteurs généraux

#### 7.4.5.5 Autres volumes



	Exercice 2018 en m <sup>3</sup> /an	Exercice 2019 en m <sup>3</sup> /an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	106 606	90 600	-15%
Volume de service (V9)	154 291	14 010	-90,9%

#### 7.4.5.6 Volume consommé autorisé



	Exercice 2018 en m <sup>3</sup> /an	Exercice 2019 en m <sup>3</sup> /an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	543 514	531 395	-2,2%

#### 7.4.6 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 496,86 kilomètres au 31/12/2019 (491,75 au 31/12/2018).

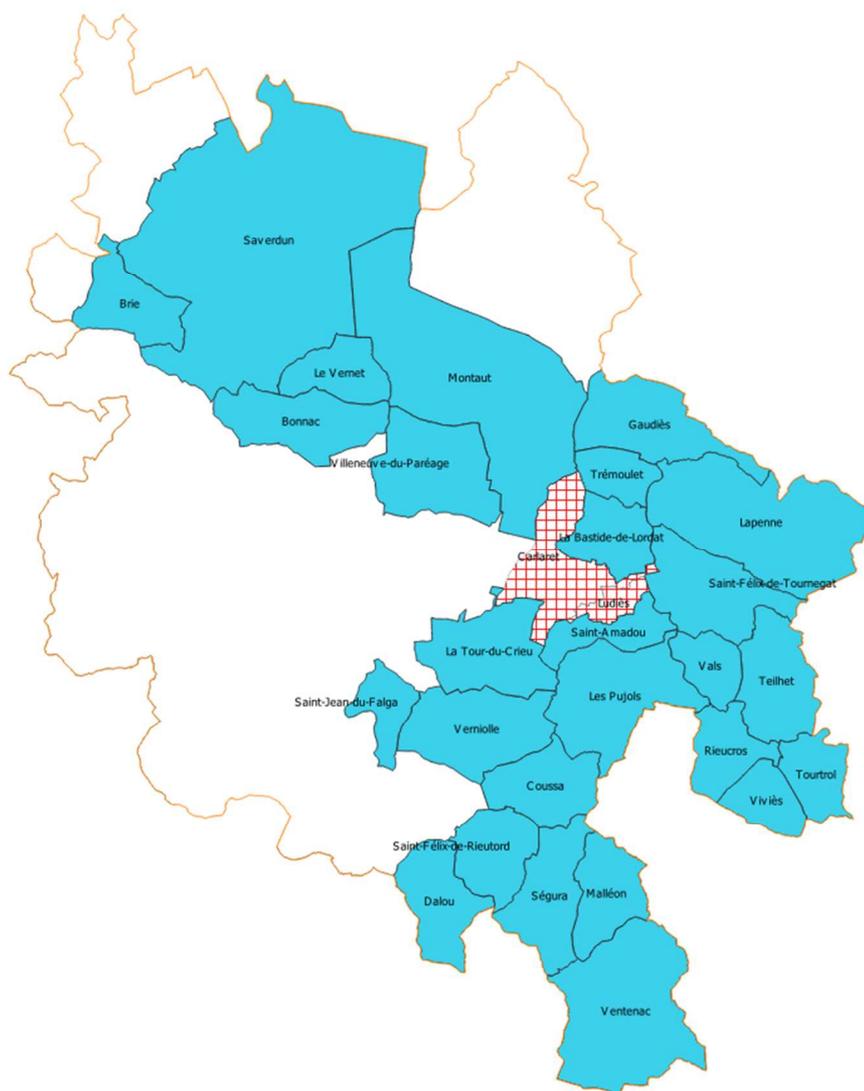
#### 7.4.7 Indicateurs de performance

		Exercice 2018	Exercice 2019
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	14 864	13 096
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service [jours ouvrables]	4	4
	<b>Indicateurs de performance</b>		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	84,5%	88,1%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	97,2%	99,3%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	90	90
P104.3	Rendement du réseau de distribution	48,2%	43,8%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m <sup>3</sup> /km/jour]	5,5	5,4
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m <sup>3</sup> /km/jour]	4	4,8
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,17%	0,18%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	56,6%	57%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]	0,0019	0,0339
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	15,33	16,73
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100%	100%
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	2,34	1,86



### 7.5 Basse Ariège

Les communes adhérentes pour la compétence EAU POTABLE (production et distribution) sont représentées en bleu sur les cartes suivantes découpées par unités territoriales. Celles uniquement adhérentes pour la production sont représentées en hachuré bleu.



#### 7.5.1 Présentation du territoire desservi

Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Bonnac, Brie, Coussa, Dalou, Gaudiès, La Bastide-de-Lordat, La Tour-du-Crieu, Lapenne, Le Carlarès, Le Vernet, Les Pujols, Ludiès, Malléon, Montaut, Rieucros, Saint-Amadou, Saint-Félix-de-Rieutord, Saint-Félix-de-Tourneгат, Saint-Jean-du-Falga, Saverdun, Ségura, Teihet, Tourtrol, Trémoulet, Vals, Ventenac, Verniolle, Villeneuve-du-Paréage, VIVIÈS

#### 7.5.2 Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où

il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert **22 230** habitants au 31/12/2019 (24 783 au 31/12/2018).

### 7.5.3 Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert **10 076** abonnés au 31/12/2019 (10 416 au 31/12/2018).

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 15,93 abonnés/km au 31/12/2019 (16,62 abonnés/km au 31/12/2018).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,21 habitants/abonné au 31/12/2019 (2,38 habitants/abonné au 31/12/2018).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 119,89 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2019. (92,4 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2018).

### 7.5.4 Eaux brutes



#### 7.5.4.1 Prélèvement sur les ressources en eau

Le service public d'eau potable prélève **2 188 217** m<sup>3</sup> pour l'exercice 2019 (2 327 543 pour l'exercice 2018).

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : **6**%.

#### 7.5.4.2 Achats d'eaux brutes

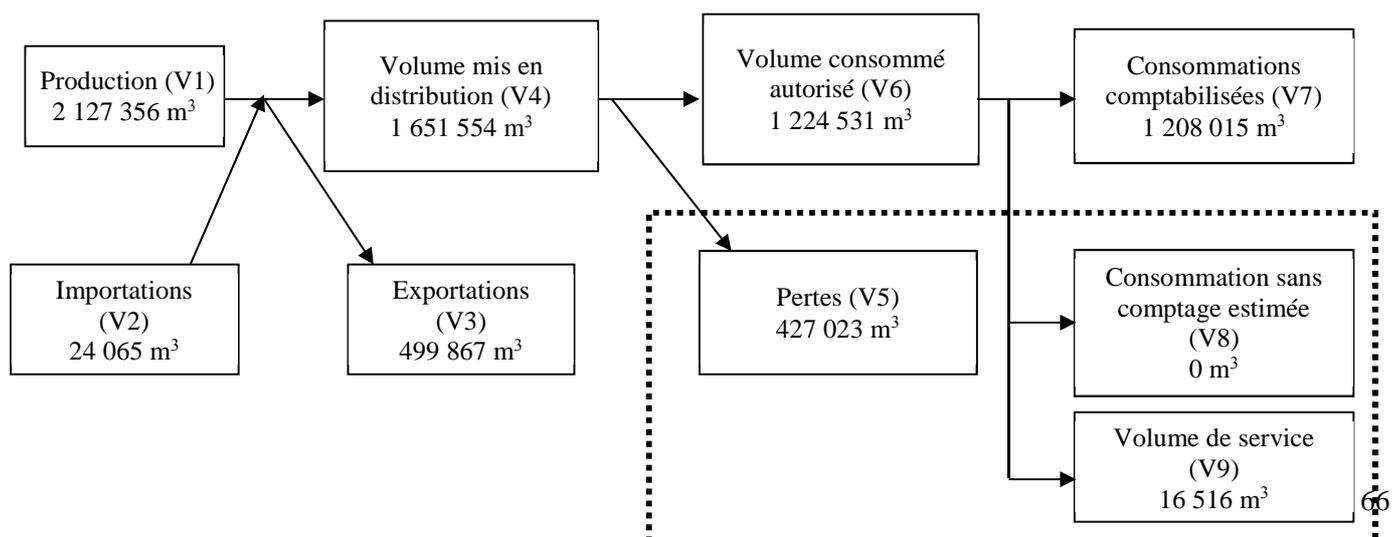


Le service n'achète pas des eaux brutes qu'il traite lui-même

### 7.5.5 Eaux traitées



#### 7.5.5.1 Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2018



### 7.5.5.2 Production



Le service a 2 stations de traitement, 1 traitement UV et 1 chloration au Cl<sub>2</sub> gazeux (CHLOROBLOC).

Nom de la station de traitement	Type de traitement
LA TOUR DU CRIEU	Décantation, coagulation, ozonation, filtration sur CAG, remise à l'équilibre calco-carbonique, UV et chloration
SAVERDUN	Décantation, coagulation, filtration et chloration
SAINT JEAN DU FALGA	UV + Cl <sub>2</sub> gazeux (CHLOROBLOC)

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2018 en m <sup>3</sup>	Volume produit durant l'exercice 2019 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2019
ARIEGE MERAS	170 225	189 932	11,6%	80
ARIEGE FAURE JEAN	1 868 722	1 807 763	-3,3%	80
MONIE	182 577	129 661	-29%	50
<b>Total du volume produit (V1)</b>	<b>2 221 524</b>	<b>2 127 356</b>	<b>-4,2%</b>	<b>78,17</b>

### 7.5.5.3 Achats d'eaux traitées



Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2018 en m <sup>3</sup>	Volume acheté durant l'exercice 2019 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2019
SIVOM DU TERREFORT	4 084	8 562		80
UTE PAYS DE FOIX	8 425	15 503		60
<b>Total d'eaux traitées achetées (V2)</b>	<b>12 509</b>	<b>24 065</b>	<b>92,4%</b>	<b>67</b>

Source : Relève des compteurs généraux

#### 7.5.5.4 Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2018 en m <sup>3</sup>	Volumes vendus durant l'exercice 2019 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Abonnés domestiques <sup>(1)</sup>	962 440	1 043 547	8,4%
Abonnés non domestiques	—	164 468	—%
<b>Total vendu aux abonnés (V7)</b>	<b>962 440</b>	<b>962 440</b>	<b>25,5%</b>
COMMUNE DE VARILHES <sup>(2)</sup>	989	1 021	
COMMUNE DE LUDIES	4 274	4 117	
COMMUNE DE LE CARLARET	18 927	20 550	
COMMUNE DE LA BASTIDE DE LORDAT	12 359	13 805	
CHIVA	48 135	46 349	
UTE PAYS DE FOIX	1 614	11 868	
UTE PAYS CATHARES	443 408	402 157	
<b>Total vendu à d'autres services (V3)</b>	<b>529 706</b>	<b>499 867</b>	<b>-5,6%</b>

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.

Source : Relève des compteurs généraux

#### 7.5.5.5 Autres volumes



	Exercice 2018 en m <sup>3</sup> /an	Exercice 2019 en m <sup>3</sup> /an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	33 839	0	-100%
Volume de service (V9)	137 214	16 516	-88%

#### 7.5.5.6 Volume consommé autorisé



	Exercice 2018 en m <sup>3</sup> /an	Exercice 2019 en m <sup>3</sup> /an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	1 133 493	1 224 531	8%

#### 7.5.6 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 632,49 kilomètres au 31/12/2019 (626,75 au 31/12/2018).

### 7.5.7 Indicateurs de performance

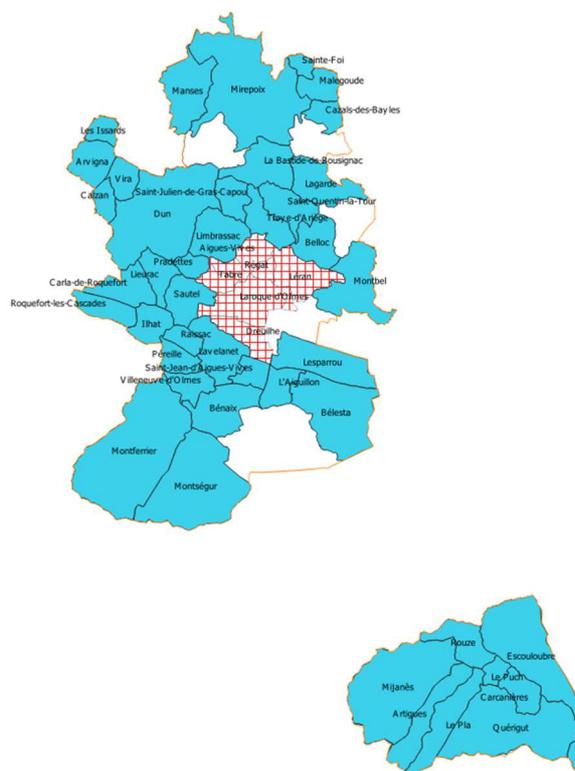
		Exercice 2018	Exercice 2019
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	24 783	22 230
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service [jours ouvrables]	4	4
	<b>Indicateurs de performance</b>		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	98,8%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	98,5%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	100	100
P104.3	Rendement du réseau de distribution	74,4%	80,2%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m <sup>3</sup> /km/jour]	3,2	1,9
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m <sup>3</sup> /km/jour]	2,5	1,8
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,27%	0,26%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	77,4%	78%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]	0,0019	0,0224
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	5,76	5,46
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100%	100%
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	7,87	7,74



## 7.6 Pays Cathare – Quérigut

Les communes adhérentes pour la compétence EAU POTABLE (production et distribution) sont représentées en bleu sur les cartes suivantes découpées par unités territoriales. Celles uniquement adhérentes pour la production sont représentées en hachuré bleu.

 Adhérents Production + Distribution     Adhérents Production     Non Adhérents



### 7.6.1 Présentation du territoire desservi

**Territoire desservi** (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Artigues, Arvigna, Belloc, Bélesta, Bénaix, Calzan, Carcanières, Carla-de-Roquefort, Cazals-des-Baylès, Dun, Escouloubre, Ilhat, L' Aiguillon, La Bastide-de-Bousignac, Lagarde, Lavelanet, Le Pla, Le Puch, Les Issards, Lesparrou, Lieurac, Limbrassac, Malegoude, Manses, Mijanès, Mirepoix, Montbel, Montferrier, Montségur, Pradettes, Péréille, Quérigut, Raissac, Roquefort-les-Cascades, Rouze, Saint-Jean-d'Aigues-Vives, Saint-Julien-de-Gras-Capou, Saint-Quentin-la-Tour, Sainte-Foi, Sautel, Troye-d'Ariège, Villeneuve-d'Olmes, Vira

### 7.6.2 Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert **23 645** habitants au 31/12/2019 (24 404 au 31/12/2018).

### 7.6.3 Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 10 910 abonnés au 31/12/2019 (11 851 au 31/12/2018).

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 17,66 abonnés/km au 31/12/2019 (19,12 abonnés/km au 31/12/2018).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,17 habitants/abonné au 31/12/2019 (2,06 habitants/abonné au 31/12/2018)

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 123,89 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2019. (67,01 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2018).

## 7.6.4 Eaux brutes

### 7.6.4.1 Prélèvement sur les ressources en eau



Le service public d'eau potable prélève 2 168 135 m<sup>3</sup> pour l'exercice 2019 (2 053 931 pour l'exercice 2018).

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.

### 7.6.4.2 Achats d'eaux brutes

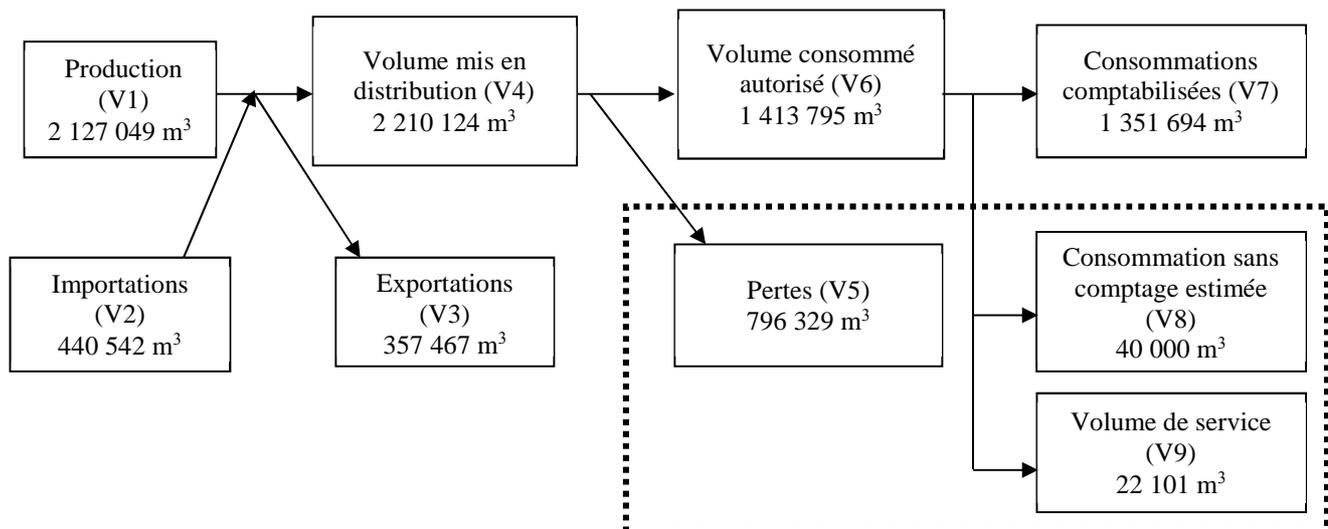


Le service n'achète pas des eaux brutes qu'il traite lui-même.

## 7.6.5 Eaux traitées



### 7.6.5.1 Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2018





Le service a 2 stations de traitement, 8 traitements UV et 4 chloration au Cl<sub>2</sub> gazeux.

Nom de la station de traitement	Type de traitement
BELESTA	Micro filtration + Cl <sub>2</sub> gazeux
MONTFERRIER	Filtration + Cl <sub>2</sub> gazeux
BELESTA- COL DEL TEIL	UV
BENAIX- BICOT	UV
BENAIX- MORENCI	UV + Cl <sub>2</sub> gazeux
BENAIX- SERRELONGUE	UV
L'HERM- FIELETTE	UV
MIJANES	UV
MIJANES – STATION DE SKI	Cl <sub>2</sub> gazeux
MIREPOIX - RAMOUNDE	Cl <sub>2</sub> gazeux
MONTFERRIER- LES MONTS D'OLMES	UV
ROQUEFORT LES CASCADES	UV + Cl <sub>2</sub> gazeux (CHLOROBLOC)

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2018 en m <sup>3</sup>	Volume produit durant l'exercice 2019 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2019
CAPTAGE DE REGONIS HAUT	58	75	29,3%	20
MOUR NEGRE 3	3 826	3 516	-8,1%	20
GABARUT	6 251	6 372	1,9%	80
CAPTAGE DE LA PEYREGADE	13 154	22 397	70,3%	20
MIJANES LATRABE	611	450	-26,4%	40
SOURCE DE LA COUME	417	360	-13,7%	20
CAPTAGE REGONIS BAS	57	75	31,6%	20
MARSOL	89 504	252 156	181,7%	80
RECTOR N°2	6 251	6 373	1,9%	80
FOUNT BERGENS 1	633 577	1 094 110	72,7%	80
MOUR NEGRE 1	3 825	3 516	-8,1%	20
SOURCES MOUILLERES	6 071	7 849	29,3%	50
SOURCE DE CAYCHALET	1 107	1 186	7,1%	40
LE LAVOIR FOUNT CAOUDE	143 296	161 208	12,5%	50
CAPTAGE DE FREMIS	11 746	105 685	799,8%	20
PICHE	6 071	7 849	29,3%	50
FRANCICOTS	546	1 238	126,7%	20
RECTOR NO1	6 251	6 373	1,9%	80
SOURCE DE TERREFORT	1 002	822	-18%	20
ORJAC	6 070	7 849	29,3%	40

FONTANALS DE CRESPYS	5 934	7 004	18%	80
PRAT D'ENCOILLE	0	12 759	___%	20
SOURJADE LE LINAS PASTOUS	1 129	1 552	37,5%	80
SOURJADE 2 PONT DES PASTOUS	1 129	1 552	37,5%	80
MOUR NEGRE 2	3 825	3 516	-8,1%	50
MORENCI	1 092	1 542	41,2%	20
SOURCE DE LA POURCATIERE BAS	1 844	1 133	-38,6%	20
BORDES DE BAS	1 890	1 292	-31,6%	40
SOURCE DU CARME	510	659	29,2%	40
SOURJADE 3 PONT DES PASTOUS	1 130	1 553	37,4%	80
CERISSA	6 809	8 807	29,3%	50
SOURJADE 4 PONT DES PASTOUS	1 130	1 553	37,4%	80
FONTSTORBES	207 823	189 737	-8,7%	60
MONTUSSAT SUPERIEUR	6 809	8 807	29,3%	50
SOURCE DE LA POURCATIERE-HAUT FREYCHENET	1 845	1 133	-38,6%	20
JASSE CAUDE	62 090	62 481	0,6%	40
CAPTAGE PEYROT	209	163	-22%	20
CAPTAGE DE POUTOU	104	107	2,9%	20
POUNTET DE LA PEYRE	2 537	2 562	1%	80
CAPTAGE RESERVOIR RAMIER	209	170	-18,7%	20
FORAGE CHALABRE	17 292	11 164	-35,4%	0
CAPTAGE MARTINAT 1	386	322	-16,6%	20
CAPTAGE CAILHOL D'EN BAS	4 235	2 856	-32,6%	40
PRAT D'AMONT	100 149	92 404	-7,7%	60
CERIES 1 HAUT	4 359	3 686	-15,4%	20
CAPTAGE DE PIGAILLOUS	401	554	38,1%	20
MARROU LASERRE DE MAROU	97	109	12,4%	0
FIALETTES HERM	___	13 143	___%	80
CERIES 2 BAS	4 360	3 686	-15,5%	20
CAPTAGE MARTINAT 3	386	323	-16,3%	20
CAPTAGE MARTINAT 2	386	323	-16,3%	20
Total du volume produit (V1)	<b>2 030 717</b>	<b>2 127 049</b>	<b>4,7%</b>	<b>68,07</b>

### 7.6.5.3 Achats d'eaux traitées



Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2018 en m <sup>3</sup>	Volume acheté durant l'exercice 2019 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2019
UTE BASSE ARIEGE	443 408	402 157		80
SYNDICAT SUD ORIENTAL	29 371	20 824		70
SIVOM DE LA VALLEE DE LA VIXIEGE	33 272	4 709		70
COMMUNE DE RIVEL	1 661	1 685		
SYNDICAT LA BASTIDE SUR L'HERS LE PEYRAT	4 484	4 329		60
SIE PAYS D'OLMES	6 908	6 838		80
<b>Total d'eaux traitées achetées (V2)</b>	<b>519 104</b>	<b>440 542</b>	<b>-15,1%</b>	<b>79</b>

Source : Relève des compteurs généraux

### 7.6.5.4 Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2018 en m <sup>3</sup>	Volumes vendus durant l'exercice 2019 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Abonnés domestiques <sup>(1)</sup>	794 193	944 159	18,9%
Abonnés non domestiques	—	407 535	—%
<b>Total vendu aux abonnés (V7)</b>	<b>794 193</b>	<b>1 351 694</b>	<b>70,2%</b>
COMMUNE DE CAMON <sup>(2)</sup>	3 426	1 724	
VEOLIA AUDE	6 809	7 011	
COMMUNE DE PLAVILLA	556	349	
UTE PAYS DE FOIX	1 780	1 780	
SIE PAYS D'OLMES	324 427	346 603	
<b>Total vendu à d'autres services (V3)</b>	<b>336 998</b>	<b>357 467</b>	<b>6,1%</b>

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.

Source : Relève des compteurs généraux

### 7.6.5.5 Autres volumes



	Exercice 2018 en m <sup>3</sup> /an	Exercice 2019 en m <sup>3</sup> /an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	82 228	40 000	-51,4%
Volume de service (V9)	204 388	22 101	-89,2%

### 7.6.5.6 Volume consommé autorisé



	Exercice 2018 en m3/an	Exercice 2019 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	1 080 809	1 413 795	30,8%

### 7.6.6 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de **617,72** kilomètres au 31/12/2019 (619,93 au 31/12/2018).

### 7.6.7 Indicateurs de performance

		Exercice 2018	Exercice 2019
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	24 404	23 645
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service [jours ouvrables]	4	4
	<b>Indicateurs de performance</b>		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	93,6%	94,1%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	97,9%	98,6%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	90	90
P104.3	Rendement du réseau de distribution	55,6%	69%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m <sup>3</sup> /km/jour]	6,3	3,8
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m <sup>3</sup> /km/jour]	5	3,5
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,52%	0,48%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	70,6%	69,9%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]	0,0051	0,035
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	14,01	1,1
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100%	100%
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	7,93	7,24

---

*ASSAINISSEMENT COLLECTIF*

---





## 1 Caractérisation technique du service

### 1.1 Mode de gestion du service



Le service est exploité en Régie par Régie à autonomie financière

### 1.2 Estimation de la population desservie (D201.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert **111 010** habitants au 31/12/2019.

### 1.3 Nombre d'abonnés



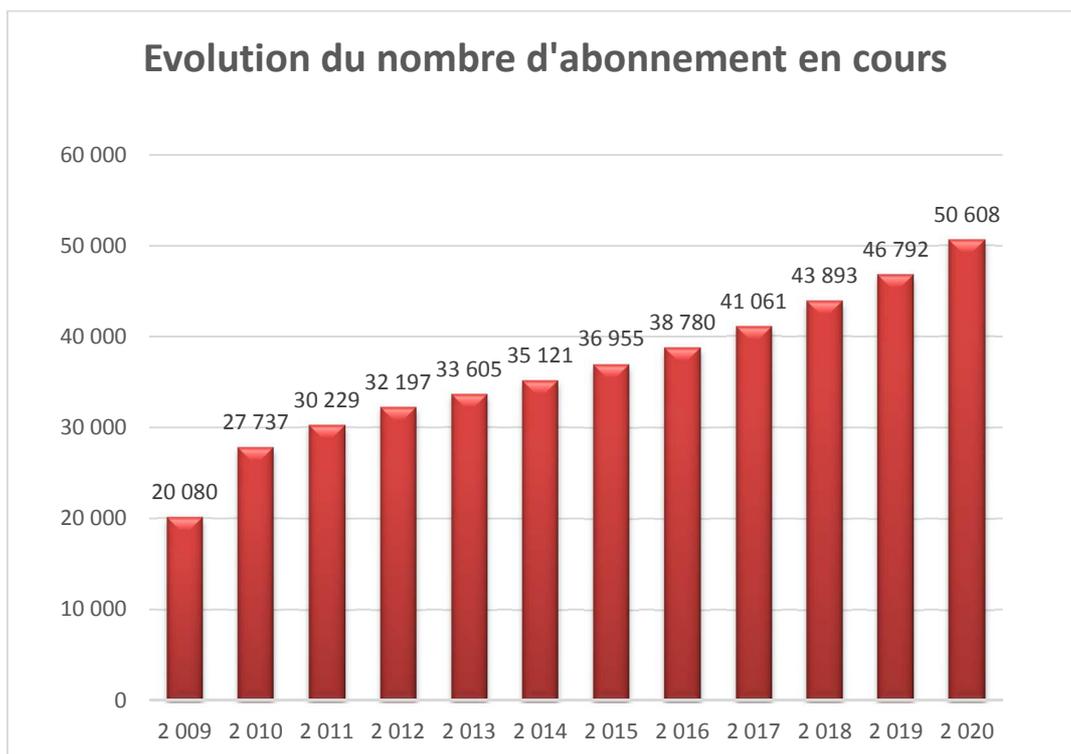
Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert **50 608** abonnés au 31/12/2019 (46 792 au 31/12/2018).

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 93 679.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 53,2 abonnés/km) au 31/12/2019.

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,19 habitants/abonné au 31/12/2019



#### 1.4 Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2018 en m <sup>3</sup>	Volumes facturés durant l'exercice 2019 en m <sup>3</sup>
Total des volumes facturés aux abonnés par le SMDEA	3 837 309	3 565 391
Total des volumes facturés aux abonnés de Pamiers	678 177	707 671
Total	4 515 486	4 273 062

#### 1.5 Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 14 au 31/12/2019 (14 au 31/12/2018).

#### 1.6 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 12,16 km de réseau unitaire hors branchements,
  - 938,47 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,
- soit un linéaire de collecte total de 950,63 km (945,31 km au 31/12/2018).

#### 1.7 Ouvrages d'épuration des eaux usées



Le service gère 142 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

#### 1.8 Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

##### 1.8.1 Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Les ouvrages d'épuration ont produit 1 200,58 tMS en 2019 (890,5 tMS en 2018).

##### 1.8.2 Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Il a été évacué 1 200,58 tMS en 2019 (890,5 tMS en 2018).

## 2 Tarification de l'assainissement et recettes du service

### 2.1 Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2019 et 01/01/2020 sont les suivants :

	Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) <sup>(1)</sup>	20,51 €/m <sup>2</sup>	20,63 €/m <sup>2</sup>
Participation aux frais de branchement	Fonction du montant de la tranche de travaux	

<sup>(1)</sup> Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Égout (PRE)

Tarifs		Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement	70 €	70 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )			
	Prix au m <sup>3</sup>	1,42 €/m <sup>3</sup>	1,44 €/m <sup>3</sup>
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes			
	Taux de TVA	10 %	10 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,25 €/m <sup>3</sup>	0,25 €/m <sup>3</sup>

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

Délibération du 12/12/2019 effective à compter du 01/01/2020 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.

Délibération du 12/12/2019 effective à compter du 01/01/2020 fixant les frais d'accès au service

Délibération du 19/02/2015 effective à compter du 11/03/2015 fixant la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif.

Délibération du 12/07/2012 effective à compter du 31/12/2012 fixant la participation aux frais de branchement.

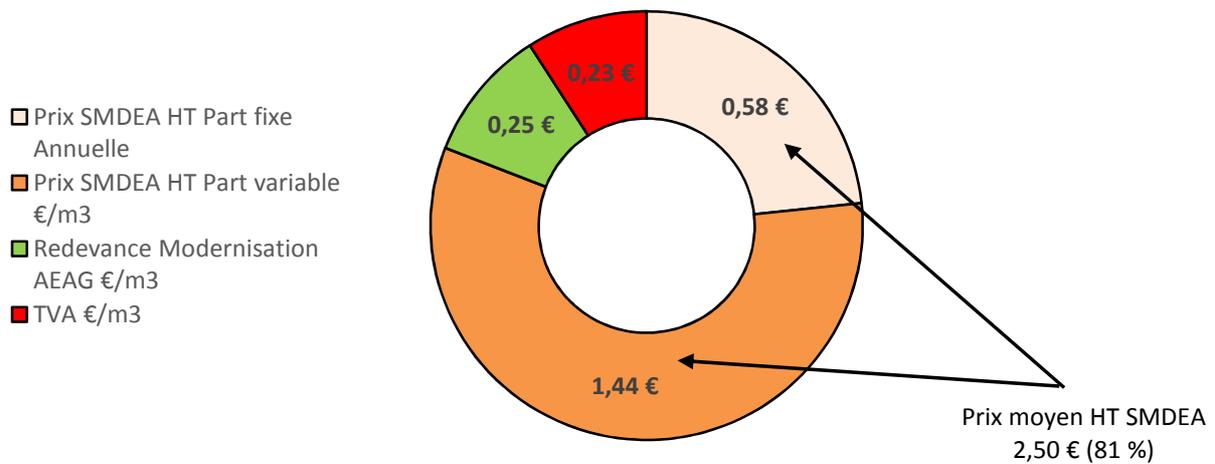
## 2.2 Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2019 et au 01/01/2020 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2019 en €	Au 01/01/2020 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	70,00	70,00	0%
Part proportionnelle	170,40	172,80	1,4%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	240,40	242,80	1%
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	30,00	30,00	0%
TVA	27,04	27,28	0,9%
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	57,04	57,28	0,4%
<b>Total</b>	<b>297,44</b>	<b>300,08</b>	<b>0,9%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>2,48</b>	<b>2,50</b>	<b>0,8%</b>

**Prix du m3 assainissement en 2020**  
2,50 € TTC



La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle : sur la base d'une relève réelle et d'une relève estimée.

## 2.3 Recettes



### Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2018 en €	Exercice 2019 en €
Redevance eaux usées	10 515 569,73	10 752 706,70
Redevance modernisation des réseaux	968 587,85	943 951,66
Régularisations (+/-)		
Total recettes de facturation	11 484 157,58	11 696 658,36
Recettes de raccordement	435 232,79	404 433,38
Prime de l'Agence de l'Eau	366 245,64	278 976,95
Recettes liées aux travaux	331 231,86	406 027,31
Autres recettes (vidange de fosses, dépotage, participation de collectivités, ...)	478 682,83	594 862,43
Total autres recettes	1 611 393,12	1 684 300,07
<b>Total des recettes</b>	<b>13 095 550,70</b>	<b>13 380 958,43</b>

Source : *Compte administratif*

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2019 : 11 696 658,36 € (11 484 157,58 € au 31/12/2018).

## 3 Indicateurs de performance

### 3.1 Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2019, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 54,39% des 93 679 abonnés potentiels (56,27% pour 2018).

### 3.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

#### La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX</b> (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX</b> (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions <sup>(1)</sup>	Oui	13
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		80%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions <sup>(2)</sup>	76%	12
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX</b> (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions <sup>(3)</sup>	52%	10
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux <sup>(4)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
<b>TOTAL (indicateur P202.2B)</b>	<b>120</b>	-	<b>90</b>

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 90 pour l'exercice 2019 (90 pour 2018).

### 3.3 Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

Pour l'exercice 2019, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est **99** (100 en 2018).

### 3.4 Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Pour l'exercice 2019, l'indice global de conformité des équipements des STEU est **95** (95 en 2018).

### 3.5 Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Pour l'exercice 2019, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est **82** (83 en 2018).

### 3.6 Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2019, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est **100%** (100% en 2018).

## Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

### 3.7 Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)



L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

L'exercice 2018, 13 demandes d'indemnisation ont été déposées en vue d'un dédommagement.

$$\text{taux de débordement des effluents pour 1000 hab} = \frac{\text{nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{nombre d'habitants desservis}} * 1000$$

Pour l'exercice 2018, le taux de débordement des effluents est de 0,171 pour 1000 habitants (0,112 en 2018).

### 3.8 Points noirs du réseau de collecte (P252.2)



Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.).

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et – si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public – dans les parties privatives des usagers.

Nombre de points noirs pour l'exercice 2019 : 35 (contre 172 en 2018)

$$\text{nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau} = \frac{\text{nombre de points noirs}}{\text{linéaire du réseau de collecte hors branchements}} * 100$$

Pour l'exercice 2019, le nombre de points noirs est de 3,7 par 100 km de réseau (18,2 en 2018).

### 3.9 Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2015	2016	2017	2018	2019
Linéaire renouvelé en km	0,45	1,16	0,27	0,41	2,21
Taux de renouvellement annuel en %	0,05	0,13	0,03	0,04	0,23

Au cours des 5 derniers exercices, 4,50 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est :

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'exercice 2019, le taux moyen de renouvellement des réseaux est 0,09% (0,06% en 2018).

### 3.10 Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)



Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'auto-surveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'auto-surveillance établis avec la Police de l'Eau (en cas d'absence d'arrêté préfectoral et de manuel d'auto-surveillance, l'indicateur n'est pas évalué).

Les bilans jugés utilisables pour évaluer la conformité des rejets mais montrant que l'effluent arrivant à la station est en-dehors des limites de capacité de traitement de celle-ci (que ce soit en charge hydraulique ou en pollution) sont à exclure.

La conformité des performances des équipements d'épuration se calcule pour chaque STEU selon la formule suivante :

$$\text{conformité des performances des équipements d'épuration} = \frac{\text{nombre de bilans conformes}}{\text{nombre de bilans réalisés}} * 100$$

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges annuelles en DBO<sub>5</sub> arrivant sur le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Pour l'exercice 2019, l'indice global de conformité des performances des équipements d'épuration est 96 (96 en 2018)

### 3.11 Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)



La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

L'obtention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la première ne l'est		Exercice 2017	Exercice 2018
20	identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	Oui	Oui
+ 10	évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	Oui	Oui
+ 20	enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	Oui	Oui
+ 30	mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)	Non	Non
Les 40 points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus			
+ 10	rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	Non	Non
+ 10	connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	Non	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs			
+ 10	évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	Non	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes			
+ 10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Non	Non

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est **50** (50 en 2018).

### 3.12 Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)

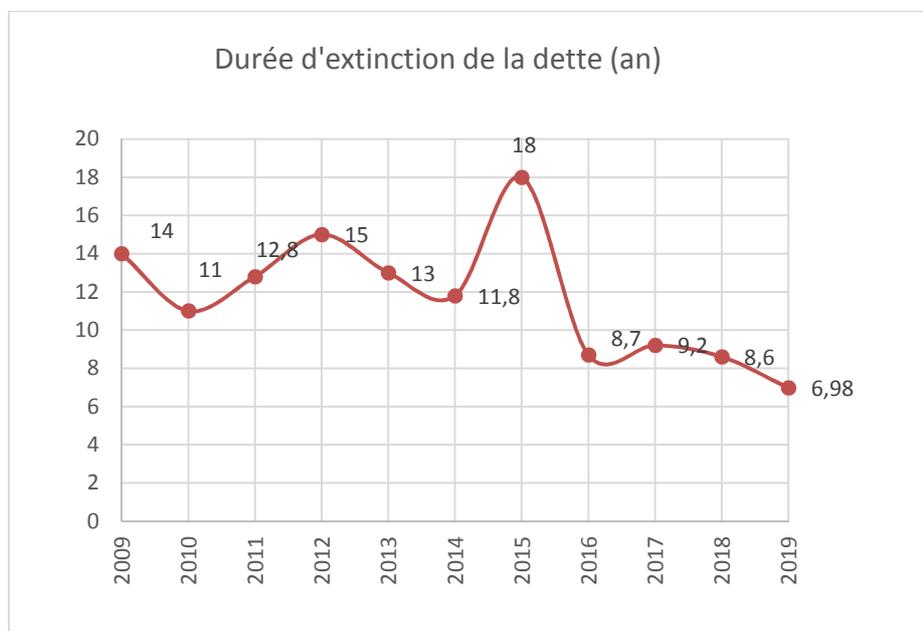


La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2018	Exercice 2019
Encours de la dette en €	33 808 329,44	33 824 882,90
Epargne brute annuelle en €	3 919 981,8	4 843 122,96
Durée d'extinction de la dette en années	8,6	6,98

Source : *Compte administratif*



### 3.13 Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2018 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice 2018	Exercice 2019
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau 2017	2,55	2,38

### 3.14 Taux de réclamations (P258.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

- Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues  Oui  Non
- Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : 0
- Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 496

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2019, le taux de réclamations est de 8,56 pour 1000 abonnés (9,41 pour 2018).

## 4 Financement des investissements

### 4.1 État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2019 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2018	Exercice 2019
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		33 808 329,44	33 824 882,90
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	2 510 876,03	2 713 962,34
	en intérêts	1 096 100,58	1 017 661,55

Source : *Compte administratif*

### 4.2 Amortissements



Pour l'année 2019, la dotation aux amortissements a été de 4 536 344,81 € (4 520 068,72 € en 2018).

## 5 Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

20 322,07 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0057 €/m<sup>3</sup> pour l'année 2018 (0,0039 pour 2018).

## 6 Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2018	Valeur 2019
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	115 877	111 010
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	14	14
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	890,5	1 200,58
D204.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> [€/m <sup>3</sup> ]	2,48	2,50
	<b>Indicateurs de performance</b>		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	56,27%	54,39%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	90	90
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	99%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	95%	95%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	83%	82%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]	0,0039	0,0057
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers [nb/1000hab]	0,112	0,171
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [nb/100 km]	18,2	3,7
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,06%	0,09%
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	96%	96%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	50	50
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	8,6	6,98
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	2,55%	2,38%
P258.1	Taux de réclamation [nb/1000ab]	9,41	8,62

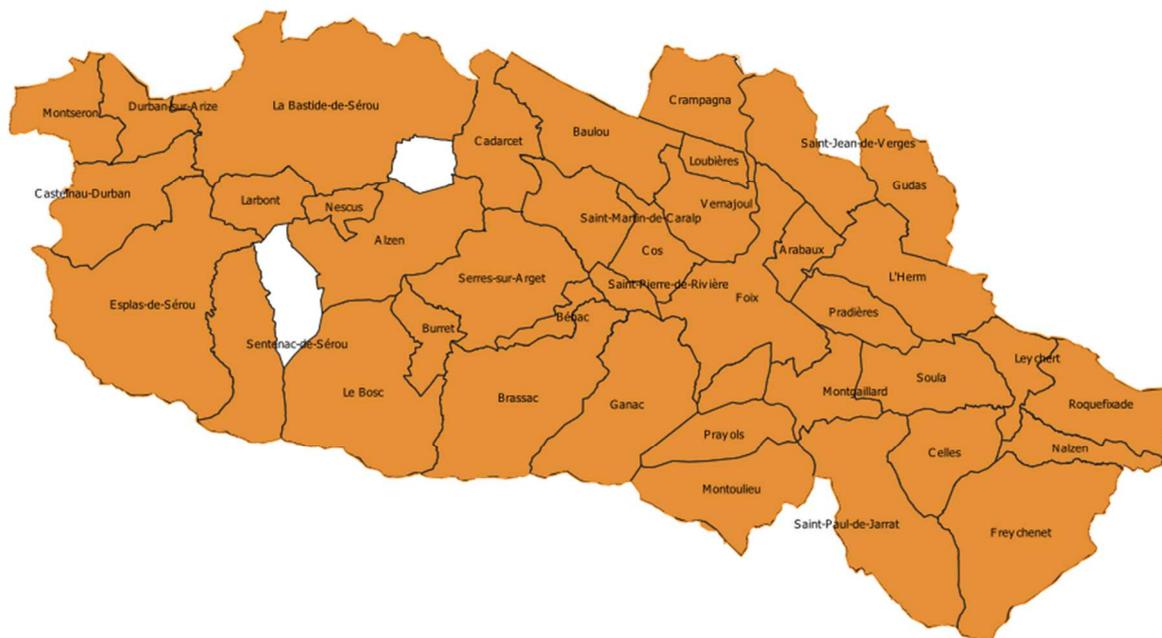


## 7 Déclinaison à l'échelle des Unités Territoriales

Les communes adhérentes pour la compétence assainissement (collectif et non collectif – SPANC) sont représentées en orange sur les cartes suivantes découpées par unités territoriales. Les cellules des communes qui disposent du service d'assainissement collectif sont orangées.



### 7.1 Pays de Foix



#### 7.1.1 Présentation du territoire desservi



**Territoire desservi** (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Alzen, Arabaux, Baulou, Brassac, Bénéac, Cadarcet, Castelnau-Durban, Celles, Cos, Crampagna, Durban-sur-Arize, Esplas-de-Sérou, Ferrières-sur-Ariège, Foix, Freychenet, Ganac, Gudas, L' Herm, La Bastide-de-Sérou, Larbont, Leychert, Loubières, Montgaillard, Montoulieu, Montseron, Nalzen, Nescus, Pradières, Prayols, Roquefixade, Saint-Jean-de-Verges, Saint-Paul-de-Jarrat, Saint-Pierre-de-Rivière, Sentenac-de-Sérou, Serres-sur-Arget, Soulan, Suzan, Vernajoul

#### 7.1.2 Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert **16 990** habitants au 31/12/2019 (18 466 au 31/12/2018).

### 7.1.3 Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert **8 171** abonnés au 31/12/2019 (7 335 au 31/12/2018).

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 15 478.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 48,93 abonnés/km) au 31/12/2019.

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,08 habitants/abonné au 31/12/2019.

### 7.1.4 Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de **2** au 31/12/2019 (**2** au 31/12/2018).

### 7.1.5 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- **2,31** km de réseau unitaire hors branchements,
- **164,67** km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de **166,98** km (**167,64** km au 31/12/2018).

### 7.1.6 Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère **16** Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

### 7.1.7 Indicateurs de performance

		Valeur 2018	Valeur 2019
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	18 466	18 466
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	2	2
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	260	264,9
	<b>Indicateurs de performance</b>		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	54,73%	53,17%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	101	101
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	78%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0,0025	0,0045
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers [nb/1000hab]	0,217	0,235
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [nb/100 km]	28,6	8,4
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,08%	0,12%
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	100%	98,1%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	90	90
P258.1	Taux de réclamations [nb/1000ab]	13,46	11,38



## 7.2 Arize Lèze Volvestre

Les communes adhérentes pour la compétence assainissement (collectif et non collectif – SPANC) sont représentées en orange sur les cartes suivantes découpées par unités territoriales. Les cellules des communes qui disposent du service d'assainissement collectif sont orangées.



### 7.2.1 Présentation du territoire desservi

- **Territoire desservi** (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Artigat, Carla-Bayle, Castex, Castéras, Daumazan-sur-Arize, Gensac-sur-Garonne, Le Fossat, Le Mas-d'Azil, Les Bordes-sur-Arize, Lézat-sur-Lèze, Montesquieu-Volvestre, Montégut-Plantaurel, Pailhès, Sabarat, Saint-Martin-d'Oydes, Saint-Sulpice-sur-Lèze, Saint-Ybars

### 7.2.2 Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert **12 131** habitants au 31/12/2019 (12 678 au 31/12/2018).

### 7.2.3 Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert **5 629** abonnés au 31/12/2019 (5 173 au 31/12/2018).

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 12 077.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 50,50 abonnés/km) au 31/12/2019.

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,16 habitants/abonné au 31/12/2019.

### 7.2.4 Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de **2** au 31/12/2019 (**2** au 31/12/2018).

### 7.2.5 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- **0,61** km de réseau unitaire hors branchements,
- **110,85** km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de **111,46** km (**112,86** km au 31/12/2018).

### 7.2.6 Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère **28** Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

7.2.7 Indicateurs de performance

		Valeur 2018	Valeur 2019
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	12 678	12 131
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	2	2
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	117	103,5
	<b>Indicateurs de performance</b>		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	46,7%	44,42%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	81	91
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	97%	99%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0,0023	0,0037
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers [nb/1000hab]	0,079	0,165
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [nb/100 km]	10,6	1,8
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,02%	0,02%
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	98%	100%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	50	90
P258.1	Taux de réclamations [nb/1000ab]	11,52	11,01



### 7.3 Haute Ariège

Les communes adhérentes pour la compétence assainissement (collectif et non collectif – SPANC) sont représentées en orange sur les cartes suivantes découpées par unités territoriales. Les cellules des communes qui disposent du service d'assainissement collectif sont orangées.



#### 7.3.1 Présentation du territoire desservi

**Territoire desservi** (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Alliat, Auzat, Ax-les-Thermes, Bompas, Bédailhac-et-Aynat, Cazenave-Serres-et-Allens, Château-Verdun, Garanou, Goulier, Gourbit, Ignaux, L' Hospitalet-près-l'Andorre, Lercoul, Les Cabannes, Luzenac, Mercus-Garrabet, Mérens-les-Vals, Niaux, Orgeix, Orlu, Ornat-Ussat-les-Bains, Pech, Perles-et-Castelet, Prades, Quié, Rabat-les-Trois-Seigneurs, Saurat, Savignac-les-Ormeaux, Sem, Siguer, Sorgeat, Suc-et-Sentenac, Surba, Tarascon-sur-Ariège, Ussat, Verdun, Vicdessos

#### 7.3.2 Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert **18 363** habitants au 31/12/2019 (19 560 au 31/12/2018).

### 7.3.3 Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 8 965 abonnés au 31/12/2019 (8 335 au 31/12/2018).

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 17 254.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 48,04 abonnés/km) au 31/12/2019.

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,05 habitants/abonné au 31/12/2019.

### 7.3.4 Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 2 au 31/12/2019 (2 au 31/12/2018).

### 7.3.5 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 4,93 km de réseau unitaire hors branchements,
- 181,7 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 186,63 km (185,59 km au 31/12/2018).

### 7.3.6 Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère 33 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

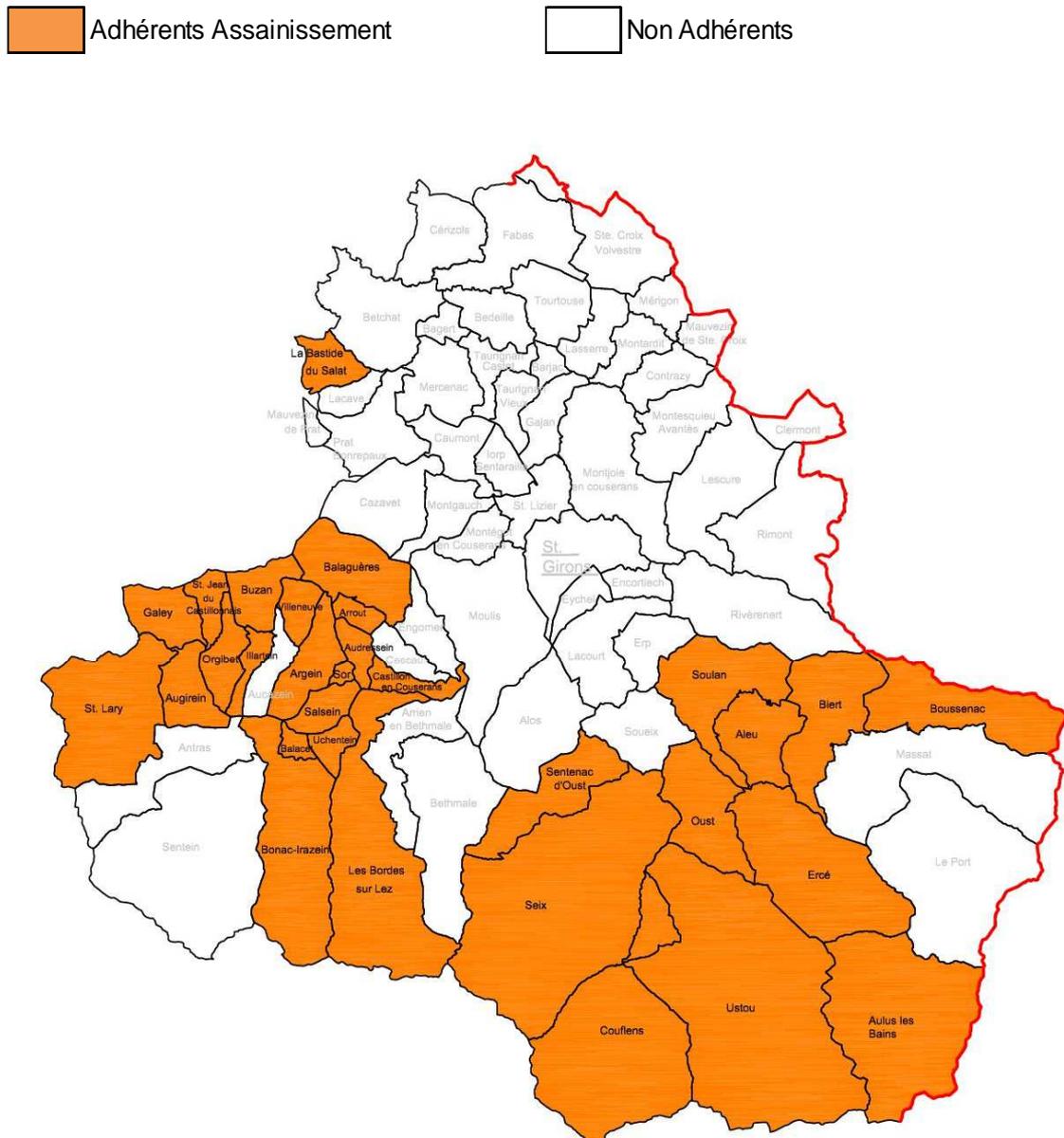
### 7.3.7 Indicateurs de performance

		Valeur 2018	Valeur 2019
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	19 560	18 363
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	2	2
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	45,2	131,3
	<b>Indicateurs de performance</b>		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	53,75%	52,07%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	91	101
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	93%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	98%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	36%	50%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]	0,0047	0,0090
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers [nb/1000hab]	0,051	0,163
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [nb/100 km]	14,5	1,8
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,09%	0,1%
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	86%	89%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	50	50
P258.1	Taux de réclamations [nb/1000ab]	11	10,60



## 7.4 Couserans

Les communes adhérentes pour la compétence assainissement (collectif et non collectif – SPANC) sont représentées en orange sur les cartes suivantes découpées par unités territoriales. Les cellules des communes qui disposent du service d'assainissement collectif sont orangées.



### 7.4.1 Présentation du territoire desservi

**Territoire desservi** (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Aleu, Argein, Arrou, Audressein, Augirein, Aulus-les-Bains, Balacet, Balaguères, Biert, Bonac-Irazein, Bordes-Uchentein, Bousсенac, Buzan, Castillon-en-Couserans, Couflens, Ercé, Galey, Illartein, Orgibet, Oust, Saint-Jean-du-Castillonais, Saint-Lary, Salsein, Seix, Sentenac-d'Oust, Sor, Soulan, Ustou

#### 7.4.2 Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert **3 263** habitants au 31/12/2019 (3 340 au 31/12/2018).

#### 7.4.3 Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert **1 650** abonnés au 31/12/2019 (1 543 au 31/12/2018).

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 9 424.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 48,03 abonnés/km) au 31/12/2019.

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 1,98 habitants/abonné au 31/12/2019.

#### 7.4.4 Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de **0** au 31/12/2019 (**0** au 31/12/2018).

#### 7.4.5 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- **0,27** km de réseau unitaire hors branchements,
- **34,08** km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de **34,35** km (33,39 km au 31/12/2018).

#### 7.4.6 Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère **11** Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

#### 7.4.7 Indicateurs de performance

		Valeur 2018	Valeur 2019
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	3 340	3 263
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	9,7	9,8
	<b>Indicateurs de performance</b>		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	17,54%	17,58%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	81	91
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	84%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	84%	83%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]	0,0006	0,0022
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers [nb/1000hab]	0	0
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [nb/100 km]	9	0
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0%	0%
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	82%	100%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	30	30
P258.1	Taux de réclamations [nb/1000ab]	4,84	4,85



## 7.5 Basse Ariège

Les communes adhérentes pour la compétence assainissement (collectif et non collectif – SPANC) sont représentées en orange sur les cartes suivantes découpées par unités territoriales. Les cellules des communes qui disposent du service d'assainissement collectif sont orangées.



### 7.5.1 Présentation du territoire desservi

**Territoire desservi** (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Benagues, Bonnac, Brie, Bézac, Canté, Coussa, Dalou, Escosse, Esplas, Gaudiès, Justiniac, La Bastide-de-Lordat, La Tour-du-Criou, Labatut, Lapenne, Le Carlaret, Le Vernet, Les Pujols, Lissac, Ludiès, Madière, Malléon, Mazères, Montaut, Pamiers, Rieucros, Rieux-de-Pelleport, Saint-Amadou, Saint-Amans, Saint-Bauzeil, Saint-Félix-de-Rieutord, Saint-Félix-de-Tournégat, Saint-Jean-du-Falga, Saint-Michel, Saint-Quirc, Saint-Victor-Rouzaud, Saverdun, Ségura, Teilhet, Tourtrol, Trémoulet, Unzent, Vals, Ventenac, Verniolle, Villeneuve-du-Paréage, Viviès

### 7.5.2 Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert **38 643** habitants au 31/12/2019 (39 089 au 31/12/2018).

### 7.5.3 Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert **15 702** abonnés au 31/12/2019 (14 847 au 31/12/2018).

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 23 643.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 65,93 abonnés/km) au 31/12/2019.

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,46 habitants/abonné au 31/12/2019.

### 7.5.4 Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de **4** au 31/12/2019 (**4** au 31/12/2018).

### 7.5.5 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- **0,33** km de réseau unitaire hors branchements,
- **237,84** km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de **238,17** km (**238,03** km au 31/12/2018).

### 7.5.6 Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère **26** Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

7.5.7 Indicateurs de performance

		Valeur 2018	Valeur 2019
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	39 089	38 643
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	4	4
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	424,2	485,5
	<b>Indicateurs de performance</b>		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	71,67%	68,48%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	90	90
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	91%	89%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	89%	91%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]	0,0038	0,0032
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers [nb/1000hab]	0,179	0,207
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [nb/100 km]	27,3	2,1
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,05%	0,11%
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	98,2%	99,2%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	50	50
P258.1	Taux de réclamations [nb/1000ab]	6,02	5,48



## 7.6 Pays Cathare – Quérigut

Les communes adhérentes pour la compétence assainissement (collectif et non collectif – SPANC) sont représentées en orange sur les cartes suivantes découpées par unités territoriales. Les cellules des communes qui disposent du service d'assainissement collectif sont orangées.



### 7.6.1 Présentation du territoire desservi

Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Aigues-Vives, Artigues, Arvigna, Belloc, Besset, Bélesta, Bénéaix, Calzan, Carcanières, Carla-de-Roquefort, Cazals-des-Baylès, Coutens, Dreuilhe, Dun, Esclagne, Fougax-et-Barrineuf, Ilhat, L' Aiguillon, La Bastide-de-Bousignac, Lagarde, Laroque-d'Olmes, Lavelanet, Le Pla, Le Puch, Les Issards, Lesparrou, Lieurac, Limbrassac, Lérans, Malegoude, Manses, Mijanès, Mirepoix, Montferrier, Montségur, Moulin-Neuf, Pradettes, Péréille, Quérigut, Raissac, Roquefort-les-Cascades, Roumengoux, Rouze, Régat, Saint-Jean-d'Aigues-Vives, Saint-Julien-de-Gras-Capou, Saint-Quentin-la-Tour, Sainte-Foi, Sautel, Tabre, Troye-d'Ariège, Villeneuve-d'Olmes, Vira

### 7.6.2 Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert **21 619** habitants au 31/12/2019 (22 744 au 31/12/2018).

### 7.6.3 Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert **10 491** abonnés au 31/12/2019 (9 559 au 31/12/2018).

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 19 087.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 49,24 abonnés/km) au 31/12/2019.

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,06 habitants/abonné au 31/12/2019.

### 7.6.4 Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de **4** au 31/12/2019 (**4** au 31/12/2018).

### 7.6.5 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- **3,71** km de réseau unitaire hors branchements,
- **209,33** km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de **213,04** km (**207,81** km au 31/12/2018).

### 7.6.6 Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère **29** Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

7.6.7 Indicateurs de performance

		Valeur 2018	Valeur 2019
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	22 744	21 619
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	4	4
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	37,5	205,8
	<b>Indicateurs de performance</b>		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	56,27%	55,16%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	80	90
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	97%	98%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	97%	81%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]	0,0066	0,0090
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers [nb/1000hab]	0	0,093
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [nb/100 km]	8,2	5,2
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,05%	0,11%
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	99%	99%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	50	50
P258.1	Taux de réclamations [nb/1000ab]	9,78	8,77



---

*ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF*

---





## 1 Caractérisation technique du service

### 1.1 Mode de gestion du service

Le service est exploité en Régie par Régie à autonomie financière

### 1.2 Estimation de la population desservie (D301.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert 69 409 habitants, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de 180 418.

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapporté à la population totale du territoire couvert par le service) est de 38,47 % au 31/12/2019.

### 1.3 Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

		Exercice 2018	Exercice 2019
<b>A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service</b>			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Oui	Oui
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	Oui	Oui
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	Oui	Oui
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	Oui	Oui
<b>B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service</b>			
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Oui	Oui
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	Non	Non
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	Oui	Oui

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2019 est de 120 (120 en 2018).

## 2 Tarification de l'assainissement et recettes du service

### 2.1 Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés ;
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'utilisateur ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs applicables aux 01/01/2019 et 01/01/2020 sont les suivants :

Tarifs	Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
<b>Compétences obligatoires</b>		
Tarif du contrôle des installations neuves en €	212 €HT	222 €HT
Tarif du contrôle des installations existantes en €	92 €HT	93 €HT
<b>Compétences facultatives</b>		
Forfait vidange de fosse	175 €HT	176 €HT
Forfait vidange de graisse	117 €HT de forfait transport + 54 €HT le m <sup>3</sup>	118 €HT de forfait transport + 54 €HT le m <sup>3</sup>

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 12/12/2019 effective à compter du 01/01/2020 fixant les tarifs 2020
- Délibération du 13/12/2018 effective à compter du 01/01/2019 fixant les tarifs 2019

## 2.2 Recettes

	Exercice 2018			Exercice 2019		
	Collectivité	Déléataire (le cas échéant)	Total	Collectivité	Déléataire (le cas échéant)	Total
Facturation du service obligatoire en €	215 780,43	0	215 780,43	283 212,78		283 212,78
Autre en € : Subvention Agence de l'Eau Adour Garonne			47 611,00			44 301,00

Source : *Compte administratif*

## 3 Indicateurs de performance

### 3.1 Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service **depuis la création du service jusqu'au 31/12/N**,
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées **depuis la création du service jusqu'au 31/12/N**.

**Attention** : cet indice ne doit être calculé que si l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est au moins égal à 100.

$$\text{taux de conformité des dispositifs d'assainissement collectif} = \frac{\text{nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité}}{\text{nombre total d'installations contrôlées}} * 100$$

	<b>Exercice 2018</b>	<b>Exercice 2019</b>
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	6 834	7 262
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	18 320	20 145
Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	-	—
Taux de conformité en %	37,3	36